



HORIZONS

P R O J E T D E R E C H E R C H E S U R L E S P O L I T I Q U E S

Horizons prend une nouvelle direction

Le Projet de recherche sur les politiques (PRP) publie *Horizons* depuis un peu plus de huit ans. *Horizons* a connu plusieurs changements. Ce numéro marque la prochaine étape de cette évolution : pour la première fois, tous les articles de ce numéro ont été soumis à un vigoureux examen anonyme par des pairs.

Suite au sondage sur le lectorat d'*Horizons* tenu à l'été, nous avons adapté notre politique éditoriale afin de mieux servir nos lecteurs. Ainsi, *Horizons* ne sera plus basée sur une

seule thématique par numéro, mais nous pourrions publier de temps à autre un numéro thématique. *Horizons* ouvre désormais ses pages à des contributions non sollicitées provenant de l'ensemble de la collectivité des chercheurs en politiques. Ceci nous permet de diversifier le contenu des articles et d'aller au-delà de nos domaines d'étude en cours.

Horizons acceptera un nombre restreint d'articles non sollicités sur la recherche en matière de politiques horizontales, pour publication dans les prochains numéros.

Les articles de la présente édition d'*Horizons* explorent plusieurs domaines de recherche intéressants.

Stéphanie Gaudet, professeure à l'Université d'Ottawa, dirige un projet de recherche sur la participation sociale des Canadiens au cours de leur vie. La recherche en matière de parcours de vie constitue une partie importante des activités du PRP, car cette approche de l'élaboration des politiques offre de nouvelles possibilités. Son article présente les résultats préliminaires de cette recherche. On peut dégager deux constats : il n'y a pas de tendance importante de pratiques informelles parmi la population canadienne, et les femmes immigrantes, particulièrement celles ayant de jeunes enfants, sont généralement exclues de toutes formes de participation sociale.

Ces derniers mois, le PRP a été encouragé à examiner les questions intergénérationnelles, notamment les conditions changeantes de la jeunesse. Jacques Légaré, professeur à l'Université de Montréal, et Pierre-Olivier Ménard, étudiant

TABLE DES MATIÈRES

- 3 **La participation sociale à travers les parcours de vie : outil théorique et empirique pour le développement des politiques sociales**
Stéphanie Gaudet, Université d'Ottawa
- 9 **Les générations se suivent... et ne se ressemblent pas : les X et Y et les baby boomers au Québec**
Jacques Légaré et Pierre-Olivier Ménard
Département de démographie, Université de Montréal
- 15 **À Calgary, une stratégie ciblée pour les jeunes vulnérables**
Merrill Cooper, Guyn Cooper Research Associates
- 19 **Améliorer la qualité de la réglementation : responsabilisation et processus de contestation**
James K. Martin, AMC Consulting Group Inc.
- 25 **Le dilemme de l'écosystème : la discordance entre nature et culture**
Justin Longo, Université de Victoria
R. Anthony Hodge, Anthony Hodge Consultants Inc.
- 32 **Sommaire de « Situation de l'apprentissage électronique au Canada : portrait général des résultats de recherche, des lacunes et des orientations prometteuses »**
Robert M. Bernard, Philip C. Abrami, C. Anne Wade
Centre d'études sur l'apprentissage et la performance (CEAP), Canadian Network for Knowledge Utilisation (projet CanKnow), Université Concordia

www.recherchepolitique.gc.ca

Projet de recherche sur les politiques
56, rue Sparks, 1^{er} étage,
Ottawa (Ontario) K1P 5A9

ISSN 1487-7090
Poste-publications
Numéro de compte client 40560504

L'équipe *Horizons* du PRP

DIRECTEUR EXÉCUTIF INTÉrimAIRE

Thomas Townsend

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

Jean-Guy Desgagné

COMITÉ DE RÉDACTION

Doug Blair	André Downs
Ian Campbell	Terrance Hunsley
Catherine Demers	Jean Lock Kunz
Alain Denhez	

PRODUCTION

Lise Daoust
Marissa Martin
Élisabeth Vu

Conception et mise en page

Zsuzsanna Liko Visual Communication Inc.

Horizons est publié par le Projet de recherche sur les politiques à l'intention des chercheurs en politiques du gouvernement fédéral. L'objectif premier du PRP est d'approfondir, de rassembler et d'intégrer les connaissances sur des questions de recherche intersectorielles pertinentes pour la planification des politiques à moyen terme du gouvernement du Canada.

Horizons présente les travaux de chercheurs de ministères fédéraux et d'experts externes sur des sujets liés aux activités de recherche du PRP. Pour de plus amples informations sur le PRP ou pour consulter les anciens numéros d'*Horizons*, veuillez visiter <www.recherchepolitique.gc.ca>.

En novembre 2006, l'existence des sites web cités dans le présent numéro a été confirmée.

Pour les commentaires, les questions, les demandes d'abonnement et les changements d'adresse, voici nos coordonnées :

Courriel : horizons@prs-srp.gc.ca
Téléphone : 613-947-1956
Télécopieur : 613-995-6006



Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de tout organisme lié à l'auteur ou à *Horizons*.

INTRODUCTION (SUITE)

en maîtrise, ont comparé les générations du baby-boom et de l'après baby-boom (les générations X et Y) au Québec. Leurs résultats montrent que les générations X et Y ont des comportements assez différents de ceux des baby-boomers, que ce soit leur âge du départ du foyer familial, la formation du couple et la fécondité (et le recours à l'avortement), ou même la participation au marché du travail. Dans l'ensemble, les chercheurs jugent que la situation des X et Y est moins confortable que celle des boomers.

L'article de Merrill Cooper présente les résultats d'une étude contextuelle des jeunes à Calgary. À partir d'indicateurs fondés sur les déterminants de la santé et du bien-être, l'auteure présente un portrait peu reluisant des risques auxquels font face de nombreux jeunes. Malgré une forte économie, la démographie particulière de Calgary laisse à penser que la population de « jeunes vulnérables » ira en augmentant. L'auteure présente une stratégie mise de l'avant par Centraide pour contrer le phénomène.

Tandis que le PRP accorde une grande importance à la réforme réglementaire dans le cadre de son projet Liens nord-américains, James Martin analyse l'histoire de la réforme réglementaire au Canada. Il allègue que le système est supérieur à ce qu'il était il y a une trentaine d'années au début de ces efforts, que le processus est infiniment meilleur et que l'analyse des incidences de la réglementation, en dépit des problèmes, est améliorée. Néanmoins, le Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente croit que d'autres changements s'imposent. Le plan d'action sur la réglementation intelligente comporte d'importantes initiatives, mais pourrait être grandement amélioré en insistant davantage sur une reddition de comptes accrue et la contestabilité dans le système.

Des sondages récents révèlent que l'environnement est un sujet important et qui préoccupe la population canadienne. Ainsi, une discussion sur l'écosystème du Bassin de Georgia menée par Justin Longo et R. Anthony Hodge démontre que lors de l'élaboration d'initiatives relativement aux écosystèmes, on doit tenir compte de la présence d'« écosystèmes culturels » discordants qui ne s'harmonisent ou ne cadrent pas avec l'écosystème naturel. On ne peut pas simplement imposer une définition donnée d'« écosystème » si celle-ci ne correspond pas à la réalité de la population. L'harmonisation des écosystèmes culturels et naturels peut mener à des accords institutionnels durables fondés sur les paysages naturels, et les synergies qui en découlent contribuent au succès de l'institution.

Le Conseil canadien sur l'apprentissage a financé le bilan du domaine qui a servi de base au présent article, en vertu d'un contrat accordé à Abrami, Bernard, Wade et Schmid.

L'analyse englobe les points de vue du public, de la recherche, des politiques et des praticiens; elle détermine ce qui est incomplet dans les divers écrits; elle explore ce qui est efficace (pratiques exemplaires); et elle présente une vision des voies prometteuses pour la recherche. L'analyse a porté sur le rôle de l'apprentissage électronique dans l'éducation de la petite enfance, l'éducation aux niveaux primaire et secondaire, l'éducation au niveau postsecondaire, l'éducation des adultes, et la santé et l'apprentissage.

Nous remercions tous nos collaborateurs et collaboratrices pour leur contribution et espérons que la nouvelle formule d'*Horizons* serve mieux nos lecteurs.

Thomas Townsend

Directeur exécutif intérimaire

La participation sociale à travers les parcours de vie

Outil théorique et empirique pour le développement des politiques sociales

Stéphanie Gaudet
Université d'Ottawa

Depuis 2004, le personnage fictif d'Olivia est devenu un nom connu dans l'univers de la recherche et du développement des politiques au sein du gouvernement fédéral. Ce modèle heuristique présente graphiquement l'évolution des calendriers familiaux et professionnels d'un individu au cours de sa vie ainsi que ses ressources économiques et sociales à travers le temps (PRP, 2004). Ce cadre d'analyse a suscité beaucoup de réactions positives et négatives tant de la part du milieu universitaire que du milieu gouvernemental. L'un des commentaires que nous retenons est que ce modèle ne réussit pas à inclure la notion de société et de lien social. Ces notions sont essentielles pour le développement d'objectifs politiques globaux tel que celui de cohésion sociale (Banting, 2006).

Dans cet article, nous tentons de comprendre dans quelle société vit Olivia et comment elle interagit au sein de ses réseaux personnels ou au sein d'institutions locales. Que fait-elle en dehors de sa vie professionnelle? Comment participe-t-elle à la communauté? Quels déterminants sociaux limitent sa participation? Nous tentons ainsi de comprendre le contexte social en prenant comme unité d'analyse l'individu et son parcours de vie. Nous présenterons les résultats préliminaires d'un projet de recherche sur la participation sociale des Canadiens au cours de leur vie¹. L'un des volets² de notre recherche consiste à utiliser les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 1998 qui portent sur l'emploi du temps des Canadiens. Cette base de données nous permet de revisiter théoriquement et empiriquement la notion de participation sociale. Dans la présentation de nos résultats, nous avons mis l'accent sur la comparaison entre les

pratiques des Canadiens nés au pays et celles des immigrants, puisque cette comparaison est particulièrement riche pour comprendre la participation au sein des sphères privées et publiques.

La perspective du parcours de vie au cœur du contexte socioéconomique

En prenant l'individu comme unité d'analyse, il est beaucoup plus facile de concilier les connaissances en sociologie et en économie au profit du développement d'instruments politiques. Le risque à appliquer un tel modèle est cependant d'omettre deux prémisses importantes : 1) les contextes de vie à différentes échelles (le pays, la province, la communauté, le quartier, la famille, etc.) et à différentes époques façonnent les individus et 2) la société existe au-delà de la somme des individus (ex. des institutions, des mouvements sociaux, etc.). Évidemment, la théorie sur les parcours de vie intègre ces éléments, puisque les individus ne sont pas des produits de générations spontanées et s'ancrent dans une transmission de valeurs, de cultures et de pratiques (Elder, 2005). Ainsi, d'une génération à l'autre, il y a production et reproduction de pratiques et de représentations sociales. La théorie sur les parcours de vie intègre cet aspect de la réalité sociale, mais les outils politiques et méthodologiques que l'on développe n'arrivent pas toujours à inclure cette dimension.

Le défi d'inclure la dimension sociale à partir de l'analyse des parcours de vie est donc venue d'une problématique politique, mais elle soulève deux problèmes d'ordre théorique et empirique que nous soulignerons dans cet article : 1) le besoin de réinterpréter la participation sociale

au niveau méthodologique et 2) l'importance de redéfinir la participation sociale au sein des sphères privées et publiques. Nous présenterons des données préliminaires de notre projet de recherche pour illustrer nos propos.

Qu'est-ce que la participation sociale?

Au cours des dernières années, le milieu universitaire et le milieu des politiques ont manifesté de l'intérêt pour le concept de capital social, c'est-à-dire le résultat des échanges entre les

nous permet d'analyser le lien social à partir de la perspective individuelle.

La participation sociale dans les sphères publiques et privées

La participation sociale est communément comprise comme une forme d'engagement dans la sphère publique. En utilisant une définition de la participation sociale basée sur le don de temps, nous revisitons ce concept et intégrons la dimension de l'intérêt public au cœur de la sphère privée.

Il est reconnu que le fait d'être actif sur le marché du travail est un des facteurs qui augmente les chances de participer au sein de la société.

individus au sein de différents réseaux (PRP, 2005). Dans ce corpus théorique, il a été maintes fois souligné que la participation est un élément important de la démocratie et du sentiment d'appartenance et que certaines formes d'engagement social étaient en déclin, tandis que d'autres formes d'engagement émergeaient (Portes, 1998). Dans cette recherche, nous sommes curieux de comprendre quels facteurs influencent la participation sociale. Ces questions sont particulièrement intéressantes dans un contexte où les individus manquent de temps. La particularité de notre recherche est qu'elle questionne les pratiques de participation et leur contexte plutôt que leurs incidences, tel que le fait l'approche sur le capital social. Pour cette raison, nous utilisons la notion plus vaste de participation sociale que nous définissons comme le don de temps qui circule gratuitement en dehors de l'État et de la sphère marchande. Tel que le définit Jacques T. Godbout (1992, 2000), l'étude du don nous permet de comprendre ce qui circule en fonction des liens sociaux. Cette perspective théorique

Sous-jacente à plusieurs discussions au cœur des politiques sociales, il y a la notion d'intérêt public. En effet, l'instrument politique doit servir l'intérêt public et ne pas intervenir dans la sphère domestique, ce que plusieurs nomment à tort la sphère privée. En effet, la sphère domestique n'est qu'un des éléments de la sphère privée. Les activités au sein de la sphère privée (l'entraide au sein des réseaux personnels, les échanges entre collègues ou entre voisins, le rôle des adultes auprès des enfants dans un quartier, etc.) sont souvent d'intérêt public contrairement aux pratiques dans la sphère domestique. Par exemple, les politiques de conciliation travail-famille sont de l'ordre de la sphère privée, mais elles sont d'intérêt public. Certains écartent ces questions du domaine public, car ils ne font pas de distinctions entre sphère privée et domestique. À l'inverse, quand il s'agit de définir la participation sociale qui est d'intérêt public, plusieurs omettent d'inclure la dimension de la sphère privée.

Il existe plusieurs recherches sur les nouvelles formes d'engagements, surtout au sein des nouvelles générations, que l'on décrit comme sporadiques, informelles, déterritorialisées qui émergent dans la sphère privée (Quéniart, 2001; Gaudet, 2002). Pourtant, plusieurs banques de données ou design de recherche continuent de comptabiliser et d'observer la participation sociale sous la forme traditionnelle d'adhésion à des associations ou de participation bénévole à des organisations formelles politiques et bénévoles. Pour cette raison, nous croyons qu'il faut revoir méthodologiquement notre façon de cueillir l'information relative à la participation sociale.

Afin de revisiter ces concepts et leur opérationnalisation empirique, nous avons utilisé les données de l'ESG 1998 sur l'emploi du temps. Une telle banque de données nous permet deux avancées importantes : elle permet d'évaluer les pratiques réelles de participation et non la perception de la participation par les participants, et elle permet d'avoir une information privilégiée sur les formes émergentes de participation sociales autant dans les sphères privées que publiques. En effet, le journal de bord rempli par les répondants donne des informations précises sur le type d'activités pratiquées par l'individu au cours d'une journée de 24 heures. Certaines activités sont traditionnelles, tel que le bénévolat au sein d'une organisation, d'autres activités tel que le gardiennage gratuit à l'extérieur de la maison nous informent sur le temps offert gratuitement à travers les membres d'un réseau social, donc au sein de la sphère privée. Nous utilisons la variable de la participation sociale³ qui inclut le don d'au moins une minute de temps par semaine à quelqu'un dans la sphère privée

ou à une institution dans la sphère publique. Nous avons exclu les activités domestiques (temps consacré aux enfants). Nous utilisons la variable de la participation traditionnelle⁴ qui consiste en un taux de participation au sein d'une organisation bénévole au cours de l'année. Afin de comparer les taux de participation traditionnelle et les taux de participation sociale, nous analysons les différences entre la participation des Canadiens nés au pays et des immigrants. Le cas des immigrants est intéressant à analyser, car la plupart des enquêtes révèlent un très faible taux de leur participation au sein des institutions formelles (Couton et Gaudet, à venir).

Dans le tableau 1, nous comparons les taux de participation traditionnelle (participation bénévole annuelle) à la participation sociale dans la sphère publique. Nous constatons que 34 % des Canadiens affirment avoir donné du temps au cours de l'année à une organisation formelle tandis que seulement 8,4 % des Canadiens ont donné du temps sur une base hebdomadaire. Ces données peuvent expliquer un décalage entre les pratiques et les représentations de la participation, mais elles peuvent également démontrer que les Canadiens s'impliquent au sein d'institutions de façon très sporadique.

La différence faite entre la participation traditionnelle et la participation sociale est particulièrement intéressante quand il s'agit de comparer la participation des immigrants. En effet, de nombreuses recherches démontrent une plus faible participation des immigrants dans les organisations formelles. Nos résultats sur la participation traditionnelle confirment ces observations, puisque 36 % des Canadiens nés au pays déclarent avoir participé au moins une fois à une organisation en tant que bénévole au

TABLEAU 1

Taux de participation distribué selon le lieu de naissance (%)

		Total	Canadiens	Immigrants
Participation traditionnelle (base annuelle)	oui	34	36	26,5
	non	66	64	74,5
Participation sociale (base hebdomadaire)	oui	18,6	19,2	16,4
	non	81,4	80,8	83,6
Part. sphère privée	oui	12,5	13	10,5
	non	87,5	87	89,5
Part. sphère publique	oui	8,4	8,8	6,8
	non	91,6	91,2	93,2

cours de l'année tandis que 26,5 % des immigrants y auraient participé. Quand nous comparons l'ensemble de la participation sociale de la population, nous remarquons une disparité moins marquée entre les individus nés au Canada (19,2 %) et les immigrants (16,4 %). Quand nous comparons uniquement la participation au sein de la sphère privée, 8,8 % des Canadiens nés au pays participent comparativement à 6,8 % des immigrants. Il semble que la participation des immigrants, bien que légèrement plus faible que celle des Canadiens nés au pays, soit moins en danger que semble ne l'indiquer les taux de participation sur une base annuelle en tant que bénévole. Ces résultats confirment les conclusions des recherches qui démontrent que les immigrants sont moins présents au sein des institutions formelles du pays d'accueil, mais qu'ils sont actifs au sein d'autres types de réseaux sociaux.

Participation au cours de la vie

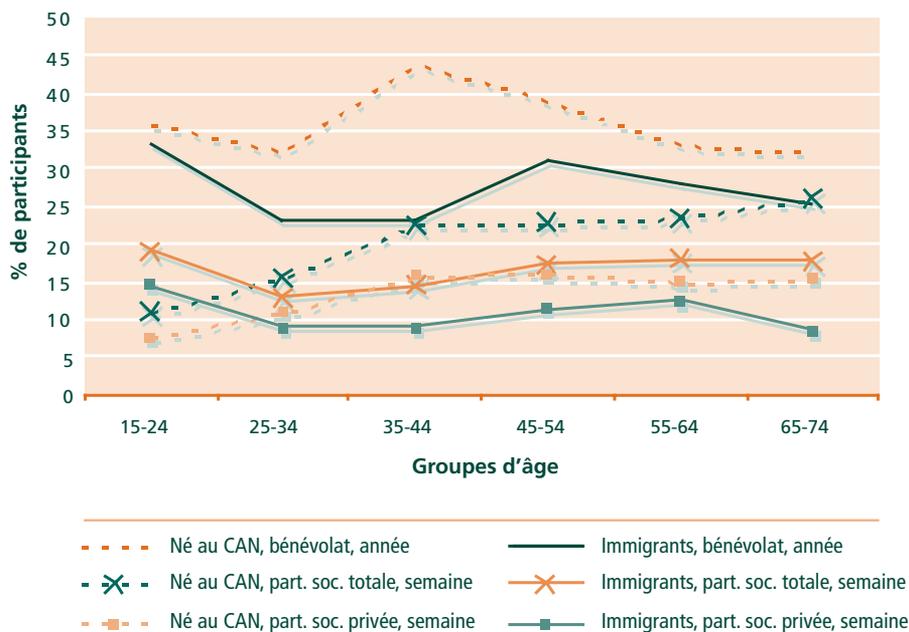
La distinction que nous faisons entre la participation traditionnelle et la participation sociale est particulièrement intéressante quand vient le temps de comprendre les différentes tendances en fonction du parcours de vie.

Le tableau 1 illustre des tendances intéressantes à observer parmi la population née au Canada et celle née à l'extérieur du pays. Premièrement, notons le très grand écart entre les taux de participation traditionnelle des immigrants et des individus nés au Canada chez le groupe d'âge des 35 à 44 ans. Les immigrants ont un des taux de participation les plus faibles à cet âge, tandis que les Canadiens nés au pays sont les plus actifs à cet âge de la vie. L'autre aspect intéressant à souligner est que, même si les taux de participation sociale sont plus faibles que le taux de participation traditionnelle, ils sont en constante progression tout au cours de la vie chez les Canadiens comme chez les immigrants. La participation dans la sphère privée culmine quand à elle chez les Canadiens de 35 à 54 ans et elle baisse légèrement chez les 54 à 64 ans. Chez les immigrants, la tendance est inverse, elle augmente sans cesse à partir du groupe d'âge des 35 à 44 ans pour culminer chez les 55 à 64 ans.

Ce tableau indique trois choses :

- la participation des immigrants croît au cours de la vie, cela s'explique entre autres par le nombre d'années qu'ils passent au sein du pays et par le fait qu'ils ont probablement plus de temps et

FIGURE 1
Bénévolat et participation sociale par groupe d'âge et statut d'immigrant



Source : Couton, Gaudet.

TABLEAU 2
Taux de participation sociale selon l'activité principale et le lieu de naissance

Activités		Nés au Canada	Nés à l'extérieur du Canada
Travail rémunéré	oui	17,7	14,7
	non	82,3	85,3
Recherche emploi	oui	20	21,8
	non	80	78,2
Étude	oui	10,3	16,6
	non	89,7	83,4
Travail non-rémunéré	oui	26	17,6
	non	74	82,4
Retraite	oui	24,2	19,7
	non	75,8	80,3
Autre ⁵	oui	24,9	21,4
	non	75,1	78,6

d'opportunités pour participer vers la fin de leur vie active.

- les Canadiens plus âgés consacrent davantage de temps à la sphère publique au détriment de la sphère privée.
- les jeunes immigrants du groupe d'âge des 35 à 44 ans sont les grands exclus des trois formes de participation.

Les immigrants âgés entre 35 et 44 ans sont les grands exclus des pratiques formelles et informelles de participation. Cette exclusion semble d'autant plus préoccupante que le groupe d'âge le plus actif parmi les individus nés au Canada font parti de ce groupe d'âge. La forte participation de ce groupe d'âge chez les Canadiens s'explique par la présence d'enfants dans le ménage. Quand nous analysons la participation des individus en fonction de la présence d'enfants dans le ménage, il en ressort que le taux de participation des immigrants et de 16,9 % et celui des Canadiens est de 22 %. Cette disparité est d'autant plus importante quand on sait que les immigrants sont beaucoup plus nombreux en proportion à vivre avec des enfants dans leur ménage (44,8 %) comparativement aux Canadiens nés au pays (37,5 %).

La forte participation des adultes vivant avec des enfants s'explique entre autres par le fait que ceux-ci sont plus souvent sollicités pour offrir du temps à des organismes scolaires ou de loisir. Chez les femmes, tout particulièrement, la participation s'est déplacée vers des activités où elles peuvent partager du temps avec leurs enfants tout en s'impliquant socialement (Roos, 2006). La famille est également un déclencheur pour participer socialement, car les individus veulent transmettre des valeurs à leurs enfants non seulement à

travers la famille, mais aussi à travers des institutions. La famille est donc un facteur de socialisation importante et elle lie souvent l'individu à la société civique (Gaudet et Reed, 2004). Dans le cas des familles immigrantes, il semble que la présence des enfants ait un effet contraire sur leur participation sociale.

Participation et activité principale

Il est reconnu que le fait d'être actif sur le marché du travail est un des facteurs qui augmente les chances de participer au sein de la société (Statistique Canada, 2001). Les résultats de l'ESG 1998 confirment cette tendance. Au sein de la population totale, les individus qui travaillent (51 %) sont plus nombreux à participer comparativement aux gens à la retraite (19,4 %) et aux individus qui font du travail non-rémunéré à la maison (15,1 %). Nous avons cependant voulu comprendre comment se faisait la distribution des individus qui participaient socialement en fonction de leur activité principale et de leur lieu de naissance.

Si nous analysons la participation en fonction des types d'activités occupées par un individu dans une semaine donnée, les résultats confirment la très forte exclusion des femmes immigrantes.

Le tableau 2 permet de comprendre la participation sociale selon l'activité principale qui correspond souvent à un moment du parcours de vie tel que les études, la retraite et le travail non-rémunéré qui coïncide la plupart du temps avec la présence de jeunes enfants à la maison. Si nous considérons qu'en moyenne, 3 points de pourcentage séparent les taux de participation sociale des Canadiens nés au pays et des immigrants, deux particularités sautent aux yeux dans ce tableau. Premièrement, les Canadiens

pour qui l'activité principale est le travail à la maison sont nombreux à participer (26 %) tandis que les immigrants – souvent des femmes – sont beaucoup moins nombreux (17,6 %). Ces 8,4 points d'écart représentent la plus grande disparité entre immigrants et Canadiens nés au pays selon les activités principales. À l'inverse, les Canadiens aux études sont peu enclin à participer (10,3 %) tandis que les immigrants aux études sont très enclins à participer (16,6 %). Cet écart peut peut-être s'expliquer par une forte participation au sein des institutions scolaires ou une forte participation des jeunes immigrants dans les activités de leur communauté.

La disparité entre les taux de participation des immigrants et des Canadiennes qui travaillent à la maison nous permet de mieux comprendre le faible taux de participation du groupe des 35 à 44 ans illustré dans la figure 1. Quand nous analysons les taux de participation en fonction des genres et des lieux de naissance, les taux de participation des hommes sont sensiblement les mêmes chez les Canadiens nés au pays (17,4 %) et (17,1 %) tandis qu'ils sont très différents chez les femmes : 20,9 % chez les Canadiennes nées au pays et 15,7 % chez les immigrantes tous groupes d'âges confondus. Ces résultats confirment l'hypothèse d'exclusion des femmes au moment où elles ont des enfants et ils infirment l'hypothèse voulant que ces femmes immigrantes soient plus présentes dans les réseaux informels. En effet, la documentation scientifique posait souvent comme hypothèse que les femmes immigrantes avaient des modes de participation plus informelles qui étaient impossibles à observer à l'aide d'indicateurs de participation formelle. Or, notre indicateur de participation sociale qui inclut

autant les activités formelles qu'informelles confirme le faible taux de participation des immigrants de 35 à 44 ans qui travaillent à la maison et qui sont majoritairement des femmes.

Conclusion

Plusieurs chercheurs et observateurs de la participation politique, civique et sociale émettaient l'hypothèse que la participation sociale, plutôt que de diminuer, changeait de formes notamment au sein des jeunes générations. L'utilisation de l'ESG 1998 nous permettait de mieux mesurer ces formes émergentes, puisque l'enquête décrit les activités d'un individu au cours d'une journée de 24 heures. Cette base de données nous permettait d'observer les pratiques de participation autant au sein de la sphère privée que de la sphère publique de façon très fine. Force est de constater que nos observations ne nous permettent pas d'indiquer qu'il y a une tendance importante de pratiques informelles au sein de la population. Nous pourrions peut-être supposer que ces pratiques sont si sporadiques qu'elles ne sont pas représentées dans l'emploi du temps au cours d'une semaine.

Ces résultats préliminaires de recherche permettent cependant de mieux comprendre le contexte social d'Olivia et les caractéristiques qui influencent sa participation au sein de la société tout au cours de la vie. Ainsi, si Olivia est une mère immigrante âgée de 35 à 44 ans elle a très peu de chances de donner son temps dans la sphère publique comme dans la sphère privée. Elle semble être confrontée à plusieurs obstacles qui empêchent sa participation. Par contre, une Olivia née au Canada du même âge et avec des enfants est la personne plus susceptible de participer à la vie sociale et communautaire au sein de la société canadienne.

Cette nouvelle théorisation de la participation sociale permet entre autres d'infirmer une hypothèse voulant que les femmes immigrantes ont des pratiques informelles de participation. En effet, nos résultats laissent voir qu'elles sont absentes de la participation sociale dans la sphère privée et sociale. Celles âgées entre 35 et 44 ans, qui ont des enfants et qui demeurent à la maison semblent particulièrement exclues de toutes formes de participation sociale. Ainsi, ce moment de la vie qui, chez les Canadiens, représente un moment où le temps est fortement contraint pour l'implication sociale et familiale, semble être une période d'isolement sociale pour les femmes immigrantes. La présence d'enfants qui semble être une source de socialisation et de lien social chez les Canadiens ne semble pas l'être chez les immigrants. Ce phénomène s'explique-t-il par les difficultés d'adaptations sociales et d'apprentissage de la langue? Par le nombre d'enfants de ces femmes? Des analyses subséquentes devront être entreprises pour comprendre quels sont les facteurs et les valeurs qui incitent les adultes avec des jeunes enfants à participer ou non.

Notes

- 1 Ce projet est financé par le CRSH. Il est dirigé par Stéphanie Gaudet, Université d'Ottawa et les co-chercheurs sont : Paul Bernard, Université de Montréal, Martin Cooke, Université de Waterloo, Susan McDaniel, Université de Windsor.
- 2 Dans notre projet sur la participation sociale des Canadiens à travers leur parcours de vie, nous avons décidé d'effectuer deux types d'enquête afin de comprendre les perspectives individuelles et contextuelles. La première est une

enquête qualitative sur la participation sociale qui aura lieu en Ontario et au Québec. L'autre volet de notre projet de recherche consiste à analyser des données quantitatives sur le temps consacré à la participation au sein de la société.

- 3 Afin de mesurer les pratiques de participation sociale, nous avons utilisé la variable agrégée de Statistique Canada (VLNTORGN) qui représente l'ensemble des activités volontaires effectuées dans les réseaux tertiaires (institutions), secondaires (aide et support pour un membre du réseau secondaire) et primaire (adultes au sein du ménage). Cette information nous donne la durée en minutes du temps donné dans chacun des réseaux. Nous avons compté les taux de participation en raison d'une implication d'au moins 1 min. dans la journée pour une des activités de participation sociale.

- 4 De façon à comprendre ce biais de la perception des individus, nous avons comparé au sein d'une même enquête l'ESG 1998 une question qui porte sur la participation sociale traditionnelle où les individus devaient répondre à la question suivante :
E8 : La question suivante concerne votre participation à diverses activités bénévoles non rémunérées au service de divers groupes ou organismes. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous fait du bénévolat par l'entremise d'un groupe ou d'un organisme?

Cette question reflète donc l'information que nous avons généralement avec des enquêtes sur les formes traditionnelles de participation, c'est-à-dire celle au sein d'organisme bénévole.

- 5 Dans la catégorie autre, nous retrouvons les individus en congé parental et autres types de congés de maladie.

Les références sont disponibles sur notre site web à <www.recherchepolitique.gc.ca>.



Meilleurs vœux de succès et de longue vie à une nouvelle venue dans le monde des publications dévouées à la recherche sur des politiques. *Horizons Stratégiques* est une revue trimestrielle du Centre d'Analyse stratégique (C.A.S.) (France), qui publie des travaux relatifs à l'évolution des sociétés contemporaines et aux transformations de l'action publique. Le C.A.S., fondé il y a quelques mois, est un organisme directement rattaché au premier ministre dont la mission est d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques en matières économiques sociale, environnementale et culturelle. <www.strategie.gouv.fr/revue/>

Les générations se suivent... et ne se ressemblent pas

Les X et Y et les baby boomers au Québec¹

Jacques Légaré²
Pierre-Olivier Ménard³
Département de démographie
Université de Montréal

« Une génération plante des arbres à l'ombre desquels une autre génération se repose »

- Proverbe chinois

Introduction

Certains chercheurs identifient comme génération sacrifiée celle née après le baby boom. Cette génération a connu un taux de chômage élevé, des emplois précaires, des salaires moins importants... Qu'en est-il dans le contexte québécois? Peut-on affirmer que cette génération est vraiment différente des précédentes?

La présente étude a pour objectif de faire le portrait de la « génération X » au Québec, mais aussi de celle qui la suit, la « génération Y ». Pour avoir une vision d'ensemble de ces individus, on présentera divers aspects de leur parcours de vie et pour mieux saisir la spécificité de ces deux groupes, nous prendrons comme point de référence les baby boomers.

Il convient de définir qui sont les « baby boomers », les X et les Y. Tout au long de ce texte, les « baby boomers » sont les personnes nées immédiatement après la Deuxième Guerre mondiale. Au Québec, le baby boom peut être scindé en deux périodes : la rapide montée de la courbe des naissances et sa descente vertigineuse. Ainsi, nous définirons les personnes nées de 1946 à 1956 comme les « vieux boomers » et les individus nés entre 1956 et 1966 comme les « jeunes boomers ».

Si la littérature (Ricard, 1992; Foot 1996) permet d'identifier facilement les baby boomers, il en est autrement pour les générations X et Y. De façon arbitraire, nous avons décidé d'établir que la génération X est composée des

personnes nées entre 1966 et 1976, la borne inférieure de ce groupe se situant à la fin du baby boom, et les individus nés entre 1976 et 1986 sont membres de la génération Y.

1. Les effectifs des X et Y à leur naissance

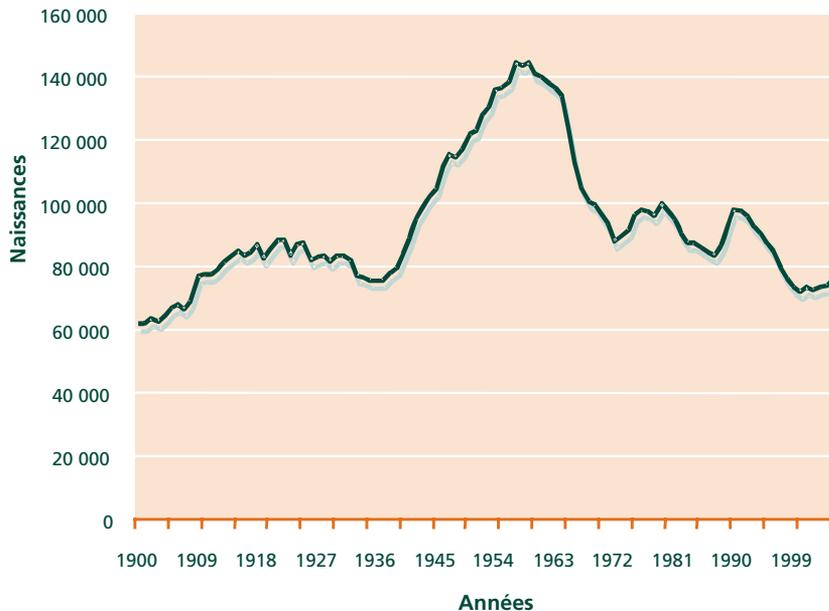
Le point de départ de notre analyse est le nombre moyen de naissances annuelles dans chacun des groupes. Dans le cas du « baby boom », ce phénomène a provoqué une augmentation importante du nombre de naissances entre les années 1946 et 1966. Au plus fort de cette période, en 1957, 145 000 naissances ont été enregistrées au Québec (figure 1). Sans grande surprise, on constate que les X sont moins nombreux que les vieux et les jeunes boomers, mais un peu plus nombreux que les Y (tableau 1).

La toute première conclusion est que les X et les Y ont un poids démographique moins important que les boomers dans l'ensemble de la société québécoise. Cette première conclusion est souvent citée comme la cause des différences des X et des Y par rapport aux autres groupes, et il ne s'agit pas là d'une grande révélation. Comme il sera montré plus tard, le surnombre des boomers aurait surchargé les différentes sphères de la société québécoise, laissant ainsi peu de place aux nouvelles générations.

2. Les X et les Y et la famille

Les nombres présentés ci-haut laissent présager que les boomers, les X et les Y ont connu des réalités familiales fort différentes. Les X et les Y ont grandi dans des familles moins nombreuses, environ deux enfants par famille, alors que les boomers venaient de famille d'un peu plus de trois enfants en

FIGURE 1
Naissances annuelles au Québec de 1900 à 2005



Source : Institut de la statistique du Québec.

TABLEAU 1
Naissances annuelles moyennes, selon les générations

Vieux Boomers	123 418
Jeunes Boomers	138 411
X	97 310
Y	93 603

Calculs des auteurs.

Source : Institut de la statistique du Québec.

moyenne. Le type de famille dans lequel ces derniers ont évolué est aussi un facteur important à prendre en considération. Les parents des boomers et des X ont évolué dans des types d'union similaires : des mariages officiels, suivis de peu de divorces. Par contre les Y ont davantage connu le divorce de leur parents et un plus grand nombre a grandi

dans des familles monoparentales ou recomposées.

2.1 Le départ du foyer parental

Le départ du foyer parental constitue une étape importante dans les sociétés occidentales. Toutefois, au fil du temps, les générations n'ont pas vécu cet événement de la même façon. Non seulement les motivations

pour les départs ont changé, mais les générations plus vieilles ont quitté la résidence de leurs parents plus rapidement que les jeunes générations. Si les personnes nées dans la première moitié du XX^e siècle quittaient la résidence familiale relativement jeunes au moment de se marier, les jeunes générations non seulement quittent plus tard le foyer familial, mais une plus grande proportion d'entre elles ne le quitte jamais, ou le font à des âges de plus en plus avancés. Ce phénomène existe bel et bien au Canada, plus au Québec que dans le reste du Canada (Beaupré *et al.*, 2006). Cette situation est particulièrement observable chez les hommes. Plusieurs facteurs ont pu provoquer cette situation. La situation économique des années 1980 et 1990, caractérisée par de fortes récessions, mais aussi par de faibles reprises économiques pourrait, en partie, expliquer ce phénomène.

Une autre piste d'explication serait le prolongement des études : les X sont plus instruits que les vieux et les jeunes boomers. Le prolongement des études a pour conséquence de repousser la fin de l'adolescence et ainsi de prolonger l'état de dépendance envers les parents. Un fait est indéniable : les jeunes générations quittent le domicile familial à un âge plus élevé que les plus vieilles générations. Un journaliste résumait ainsi avec humour la situation : « Ils volent de leur propres ailes, mais ils refusent de quitter le nid ».

2.2 Les mariages et les unions libres

Les personnes des générations X et Y se marient moins que la génération des baby boomers. Au fil des ans, ce type d'union tend à être remplacé par l'union libre. La figure 2 montre

clairement l'évolution de ce type d'union dans les générations. Les X et les Y, tant chez les hommes que chez les femmes, optent davantage pour l'union libre que leurs prédécesseurs. Il est aussi possible de noter que l'union libre est apparue plus tard dans la vie des vieux boomers que dans les autres groupes. À 25-29 ans, environ 30 % des X vivaient en union libre comparativement à environ 5 % des vieux boomers.

2.3 La fécondité

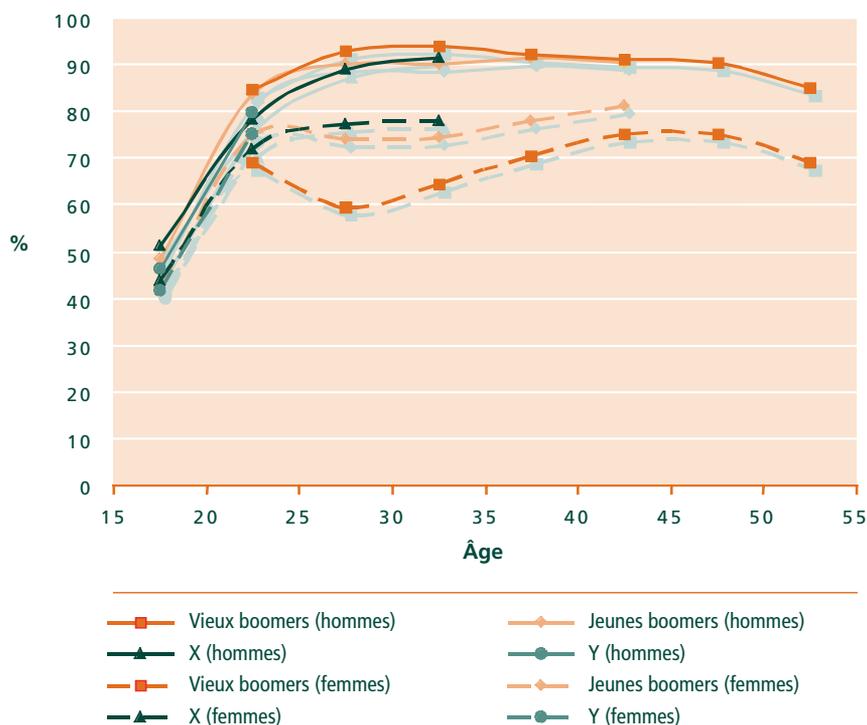
Un constat global : les vieilles boomers, les jeunes boomers et les X (les Y étant encore trop jeunes) auront environ le même nombre d'enfants. La descendance finale, observée et estimée se situe à 1,8 enfant par femme pour les vieilles boomers, 1,6 pour les jeunes boomers et 1,6 pour les X. Bref, toutes ces générations ont des comportements reproductifs en dessous du seuil de remplacement des générations. De plus, il est possible de croire que les jeunes boomers, les X et les Y auront leurs enfants plus tard que les vieilles boomers.

2.4 L'interruption volontaire de grossesse

Si ces groupes auront environ le même nombre d'enfants, ils auront aussi recours à l'interruption volontaire de grossesse de façon plus importante. Comme le montre la figure 3, le taux d'interruption volontaire de grossesse a connu une forte augmentation à travers les différentes générations. Les Y seraient celles qui auraient le plus souvent recours à cette pratique, les X n'étant pas très loin derrière. Chez les 20 à 24 ans, les vieilles boomers utilisaient cette pratique à environ 0,6 %, les jeunes boomers à 1,5 %, les X à 3,0 % et les Y à 3,5 %. Concrètement, chez les

FIGURE 2

Taux d'activité par âge des hommes et des femmes, au Québec, selon les générations



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

femmes de moins de 20 ans, le nombre d'avortements a presque doublé entre 1980 et 1998, passant de 3 321 à 6 418 (Charest et Villeneuve, 2002). Bref, cette pratique est beaucoup plus présente dans la vie des jeunes générations que dans celles des plus vieilles.

3. Les X, les Y et le travail

L'analyse de la scolarité des individus donne généralement un bon aperçu du type d'emploi et du revenu qu'auront ces personnes dans l'avenir. Un niveau de scolarité élevé implique généralement un emploi « plus prestigieux » et mieux rémunéré. L'étude de la scolarité revêt donc une importance capitale dans la

compréhension du comportement de certaines générations.

De façon générale, les X et les Y sont plus nombreux à détenir des diplômes collégiaux et universitaires que les « baby boomers ». Ce résultat est quand même surprenant. Les réformes scolaires de 1960 et de 1968 au Québec, qui ont eu pour effet de faciliter l'accès à l'éducation pour toutes les classes sociales, ne semblent pas avoir influencé de façon marquée le niveau d'éducation des boomers, qui à ce moment étaient en âge de fréquenter les collèges et universités. Il faut cependant être prudent et se demander si cette situation, favorable

aux X et Y, est reliée à un désir d'approfondissement des connaissances ou à un marché de l'emploi peu favorable?

Le marché du travail québécois a été en constante évolution au cours des dernières années. L'apparition du travail atypique, caractérisé notamment par des horaires non-standards et la hausse du travail autonome, a considérablement bouleversé la dynamique du marché du travail. Toutefois, ces changements ont touché différemment les générations. Par exemple, il est fréquent d'associer les « baby boomers » aux emplois bien rémunérés et bien protégés. À l'inverse, la génération X est perçue comme celle ayant occupé des « McJobs » (Cheung, 1995), des emplois moins

bien payés et temporaires. Est-ce que les générations X et Y ont d'aussi mauvaises conditions d'emploi qu'on le prétend souvent?

Si on observe peu de différences pour les taux d'activité, l'analyse des taux de chômage selon les générations nous amène à d'autres conclusions. Du côté des hommes, les jeunes boomers et les X ont connu un taux de chômage plus élevé que celui des vieux boomers. Ces différences sont particulièrement importantes aux jeunes âges, soit entre 15 et 30 ans, rendant compte d'une entrée difficile sur le marché du travail. Toutefois, après ces âges, les écarts tendent à diminuer. En effet, dès 35 ans les taux de chômage sont sensiblement les mêmes. Bien qu'en-

core jeunes, les Y semblent s'insérer plus facilement sur le marché du travail, en ayant des taux de chômage plus faibles que ceux des autres groupes en début de vie active. Tout comme pour les hommes, les femmes ont connu une entrée difficile sur le marché du travail. Par contre, à l'inverse de ces derniers, les différences se sont vite atténuées. Il est même possible d'affirmer que dans certains cas, la position des femmes X et des Y était nettement plus avantageuse que celle des deux groupes de boomers.

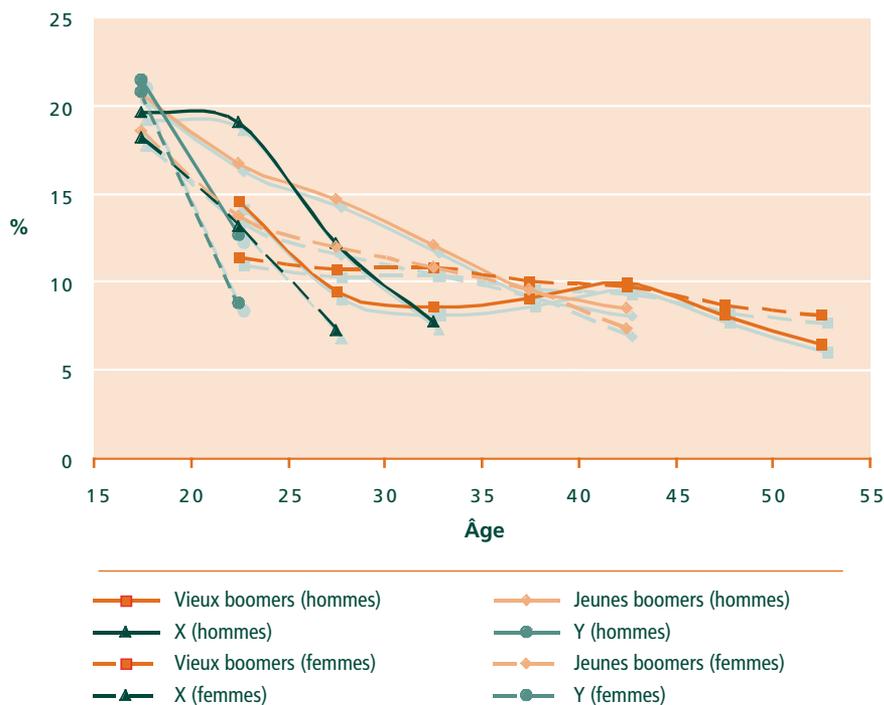
En résumé, il est possible de conclure que les X et les Y ont réussi tardivement à percer les murs du marché du travail. Cependant, il est possible de se demander quel type d'emploi occupent ces derniers.

On fait souvent l'hypothèse qu'une personne occupant un emploi à temps plein est favorisée par rapport à un individu occupant un travail à temps partiel : ici les tendances ne sont pas concluantes tant pour les hommes que pour les femmes.

Un autre indicateur de la qualité des emplois est la place du travail autonome parmi les travailleurs. Le travail autonome est en constante progression au Québec : entre 1981 et 2001 le nombre de personnes étant considéré comme travailleurs autonomes a plus que doublé passant de 230 150 à 376 425 personnes. Toutefois, bien que cette hausse soit impressionnante, la représentation de jeunes à l'intérieur de l'emploi autonome a quant à elle diminuée. Cette situation s'explique par le fait que tous les groupes d'âges ont connu une augmentation du nombre de travailleurs autonomes.

Un dernier point concernant le marché du travail est la vision de

FIGURE 3
Taux de chômage par âge des hommes et des femmes, au Québec, selon les générations



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

l'emploi qu'ont les différentes générations. En ayant été confrontés à des réalités différentes, les individus ont par le fait même une vision des choses différente. Les boomers auraient tendance à se soumettre facilement aux contraintes de leur travail. Ces derniers accepteraient, sans trop de problème, de voir grossir leur charge de travail et de faire des heures supplémentaires. À l'inverse, les X ne sont pas enclins à voir leur charge de travail augmenter. Néanmoins, ils sont déterminés à réussir au niveau professionnel. De leur côté, les Y semblent eux aussi vouloir une carrière prolifique. (Voir Howell, Servis et Bonham, 2005). Cependant, étant donné leur âge, il est encore difficile de se prononcer davantage sur ce point.

4. Les X et les Y et divers autres aspects sociaux

Les précédentes sections ont présenté les facettes démographiques et économiques des générations X et Y, l'objectif étant de dégager les grandes tendances actuelles dans ces générations. On s'attarde maintenant à cerner ce qui motive ces générations.

4.1 La préparation à la retraite

Selon les spécialistes, il est important que la retraite soit préparée le plus tôt possible dans la vie des personnes.

Au-delà de la participation au Régime des rentes du Québec (RRQ), qui est obligatoire pour les travailleurs, la participation aux Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) qui représente davantage la volonté d'épargner des individus étant donné que ce programme n'est pas obligatoire. Contrairement aux idées reçues, la participation au REER n'est pas une « affaire » de personnes âgées. Plus précisément, les X, autant les femmes

que les hommes, ont un taux de participation au REER plus élevé que celui des autres générations. Cette situation pourrait s'expliquer par les modifications apportées à ce programme au début des années 1990.

Bien que la participation aux REER nous donne un aperçu assez optimiste de la préparation à la retraite que font les jeunes générations, il ne faut pas conclure trop rapidement. Comme nous l'avons présenté dans les pages précédentes, la qualité des emplois et les conditions économiques ont été fort différentes d'une génération à l'autre. De plus, on ne tient pas compte ici des sommes investies, la participation pouvant être plus répandue mais à des niveaux de cotisation plus faibles.

On peut aussi se demander si les jeunes générations ont accès à des programmes d'épargne-retraite complémentaires dispensés par l'employeur aussi généreux que leurs prédécesseurs. Comme le montre la figure 3, il existe une nette différence favorisant les hommes vieux boomers pour la participation aux régimes complémentaires de retraite (RCR). Entre 1980 et 2000, chez les 25 à 29 ans, la participation au RCR est passée de 35 % à environ 22 % (Langis, 2004).

Chez les femmes, la situation est un peu différente. Ce sont les jeunes boomers qui ont eu le taux de participation aux RCR le plus élevé. Cette situation est possiblement due au fait que les vieilles boomers avaient un taux d'activité plus faible que les jeunes boomers. Bien que cette situation soit assez facilement explicable pour les femmes, il est tout de même possible de faire un commentaire général pour les deux sexes. En effet, certaines études montrent une corré-

tion entre le déplacement des emplois vers des secteurs où la participation aux RCR est plus faible et où la syndicalisation est en baisse. Il y a de plus fort à parier que cette dynamique ne changera pas prochainement.

Dans l'ensemble, il est possible d'affirmer que les jeunes générations, en l'occurrence les X, ont des taux de participation aux RRQ et aux REER assez élevés. Toutefois, si l'on regarde l'ensemble des véhicules d'épargne privés, le portrait est beaucoup moins impressionnant surtout en raison de la nette régression des régimes de retraite à prestations déterminées.

4.2 Le monde politique

Avec les bouleversements des dernières années, il serait légitime de croire que le rapport entre les Y et les figures d'autorité est plutôt mauvais. Il n'en est rien. Bien que la dynamique entre le monde politique et les jeunes soit très différente de celle exercée dans les générations précédentes, elle est néanmoins très bonne au Québec. « Non pas que les jeunes soient moins « politisés », mais on observe chez eux de nouvelles normes d'engagement social ancrées dans l'action directe ponctuelle » (Pronovost et Royer, 2004). Les Y ne semblent pas adhérer à aucun mouvement politique particulier. « Sur le plan politique, aucune idéologie ne semble rassembler, pour l'instant, cette génération » (Martel, 2000). Les Y ne jouent plus le rôle de spectateur, mais empruntent plutôt le rôle d'acteur. Comme il a été possible de le voir avec la grève étudiante du printemps 2005 au Québec, les jeunes (dans ce cas-ci les Y et, dans une moindre mesure, les X) sont plus « politisés » que le veut la croyance populaire. Cette prise de position se manifeste tant par des actions populaires

(contre la mondialisation, la guerre en Irak...) que par des implications directes (par exemple à travers des projets bénévoles).

Selon certains auteurs, cette nouvelle dynamique est liée à la facilité de voyager qu'ont aujourd'hui les jeunes. En 2002, certaines sources estimaient à 50 % le nombre de jeunes ayant quitté, non seulement leur région, mais aussi leur pays. « Les jeunes sont les champions des formes contemporaines de nomadisme, ce qui leur confère une sensibilité internationale que toutes les générations précédentes n'ont pas eue » (Gauthier et Gravel, 2004). De plus, le développement des médias, qui offre une couverture de plus en plus large des problèmes internationaux aurait aussi eu pour effet de sensibiliser davantage cette génération.

Conclusion

De manière générale, les X et les Y sont assez différents de leurs prédécesseurs. Des différences sont perceptibles au niveau du passé de ces générations, et leurs comportements actuels sont eux aussi distincts : scolarisation plus élevée, moins d'enfants, recours plus fréquent à l'avortement,

etc. Bref, les X et les Y empruntent des chemins différents des boomers. Le contexte socioéconomique dans lequel ils ont évolué est lui aussi assez différent. Des récessions au moment de leur entrée sur le marché du travail et la montée du travail autonome ont contribué à des conditions d'emploi moins favorables.

Bien que les X et les Y soient différents des boomers sur certains points, sur d'autres les différences s'atténuent avec le temps. Par exemple, le taux de chômage élevé des X observé en début de vie active a largement diminué. Désormais, à âge égal, les écarts sont minimes.

Il importe aussi de souligner qu'à certains égards, la situation des jeunes boomers n'était pas très éloignée de celle observée chez les X. Par exemple, à quelques reprises, le taux de chômage des jeunes boomers était supérieur à celui des X. De plus, la part de travailleurs autonomes a généralement été plus élevée chez les jeunes boomers que chez les X et les Y. Ce ne sont pas tous les groupes de boomers qui ont bénéficié de conditions avantageuses, à l'inverse, il n'y a pas que la génération X qui a eu la vie difficile.

Que peuvent espérer ces générations pour le futur? Malheureusement, il est difficile de répondre à cette question. Toutefois, les éléments exposés ici laissent supposer que le parcours des X continuera d'être sinueux. À l'opposé, il est possible de croire que celui des Y pourrait être plus paisible.

Notes

- 1 Le texte complet de la présente étude, accompagné de tous les tableaux et figures, est disponible en ligne à <<http://socserv.socsci.mcmaster.ca/sedap/p/sedap158.pdf>>.
- 2 Jacques Légaré est professeur émérite au Département de démographie de l'Université de Montréal.
- 3 Pierre-Olivier Ménard est étudiant à la maîtrise au Département de démographie de l'Université de Montréal.

Les références sont disponibles sur notre site web à <www.recherchepolitique.gc.ca>.

À Calgary, une stratégie ciblée pour les jeunes vulnérables¹

Merrill Cooper
Guyn Cooper Research Associates

Insuffisance d'information et de données

Précisons d'emblée que certaines données ne sont pas disponibles. Elles aideraient à évaluer l'étendue et les paramètres des risques et des difficultés que les jeunes vulnérables et leurs familles doivent affronter. Il s'agit entre autres de données pour Calgary sur :

- les indicateurs du climat et de l'engagement scolaire parmi les jeunes;
- le nombre/pourcentage de parents faisant du bénévolat dans les écoles secondaires, au premier et au deuxième cycle, et la nature de leur participation;
- le nombre/pourcentage de jeunes participant à des organismes ou à des activités communautaires, y compris hors des heures de cours et dans le cadre de programmes de loisirs;
- les indicateurs de la compétence, du soutien et de la supervision des parents;
- les indicateurs de la faim et du manque de nourriture dans les familles;
- le nombre/pourcentage d'élèves du premier et du deuxième cycle du secondaire ayant un emploi durant l'année scolaire et le nombre d'heures qu'ils y consacrent;
- les indicateurs des relations avec les pairs et des amitiés entre les jeunes.

De plus, il n'existe pas de données locales utiles sur les jeunes handicapés et la plupart des indicateurs de risque et de bien-être spécifiques aux jeunes immigrants et autochtones ne sont pas disponibles ou accessibles. Plusieurs raisons expliquent ces lacunes :

- On ne fait ni collecte, ni suivi systématique des données sur certains indicateurs et résultats, en particulier en ce qui a trait aux jeunes handicapés. Dans certains cas, parce qu'il est extrêmement difficile, voire même impossible, de recueillir les données; dans d'autres cas, pour des raisons peu claires.
- Les données sur les risques et les résultats proviennent généralement d'enquêtes menées à l'échelle nationale et les taux de réponse parmi les immigrants et les Autochtones sont souvent insuffisants à l'échelle municipale pour permettre une analyse des résultats et l'élaboration d'un rapport.
- Certaines données sur les jeunes immigrants et autochtones susceptibles de présenter un intérêt sont délibérément laissées de côté de peur qu'elles ne soient mal interprétées ou utilisées à mauvais escient. Par exemple, les données sur la participation à des actes criminels ou à des gangs, spécifiques aux sous-groupes de jeunes.

Les jeunes vulnérables de Calgary

Une analyse de l'environnement des jeunes vulnérables de Calgary, effectuée récemment à la demande de

Centraide Calgary et de sa région révèle qu'une proportion importante de jeunes ne parvient pas à réussir la transition souvent complexe entre l'enfance et l'âge adulte. Centraide désigne ces jeunes sous le nom de

Les facteurs de risque et de protection

Les risques sont les dangers, pour les personnes ou pour l'environnement, qui augmentent les probabilités qu'un problème survienne. La présence d'un facteur de risque ne garantit pas un effet négatif sur le développement, mais les risques sont plus élevés. Les facteurs de risque sont cumulatifs; la recherche indique clairement que plus le nombre de facteurs de risque auxquels le jeune est exposé est élevé, plus les probabilités qu'il ou elle ait des problèmes dans la vie augmentent. Il faut spécifier que l'échec ne guette pas tous les jeunes touchés par des facteurs de risque. De nombreuses données de recherche indiquent que, pour diverses raisons, certaines personnes sont plus résilientes que d'autres et ont la capacité de sortir psychologiquement intactes de situations à risque élevé.

Les facteurs de protection sont des caractéristiques individuelles et des mesures de protection environnementale qui permettent à un jeune de mieux affronter les problèmes et les stress de la vie. La recherche indique ici aussi que plus le nombre de facteurs de protection auxquels le jeune est exposé est élevé, mieux il ou elle sera en mesure d'éviter les résultats négatifs et de réussir malgré les adversités. Les facteurs de protection contribuent à la résilience, telle que définie ci-dessous.

« jeunes vulnérables ». À Calgary, une proportion importante de jeunes vit dans des conditions précaires et manque de l'essentiel – depuis la nourriture et un logement adéquats

jusqu'à l'amour et l'encadrement – dont les jeunes ont besoin pour devenir des adultes en santé, heureux et responsables. Certains jeunes vulnérables risquent de déraiser; d'autres,

La résilience

La résilience est la capacité d'une personne à s'adapter au changement et aux événements stressants d'une façon saine et avec souplesse. On a déterminé des facteurs individuels contribuant à la résilience, notamment, la sociabilité, l'estime de soi, la compétence basée sur les habiletés, le sentiment de compétence personnelle, la capacité de planifier, les aptitudes cognitives, une perspective positive de la vie, la capacité de résoudre les problèmes, l'optimisme, un contrôle interne, la capacité de gérer le stress et l'esprit d'initiative pour obtenir du soutien. Dans les études, le terme résilience fait référence à une caractéristique des jeunes qui, lorsqu'ils sont exposés à plusieurs facteurs de risque, prennent les mesures appropriées pour surmonter les difficultés et parvenir à s'en sortir. Cependant, « il faut souligner que la résilience est différente du comportement positif. Dans des circonstances stressantes où les ressources sont limitées, les gains d'un individu se font aux dépens de pertes chez un autre, un jeu dont le résultat est nul. Dans ces situations, la résilience peut se manifester par des comportements antisociaux, comme c'est le cas pour les ressources obtenues par la criminalité dans les centres villes » (Sameroff, 2005, p. 4).

déjà à risque, ont des activités et des comportements dangereux et potentiellement destructeurs.

L'analyse du contexte indique qu'un certain nombre d'aspects de la situation des jeunes de Calgary se sont améliorés ces dernières années. Parmi tous les jeunes de la ville, les taux de grossesse, de tabagisme et de criminalité ont continué de diminuer et les taux de consommation abusive d'alcool et de drogues auraient soit atteint un palier, soit diminué.

D'autre part, le nombre de jeunes sans-abri a augmenté de façon exponentielle, le taux de réussite aux études secondaires demeure un des plus bas du Canada, le taux d'infections transmises sexuellement augmente et l'usage du crystal meth tout comme la criminalité et la violence qui en découlent semblent grimper. Qui plus est, le nombre de jeunes présentant des problèmes ou une certaine vulnérabilité parmi certains groupes spécifiques augmente, notamment celui des jeunes vivant dans la pauvreté, des sans-abri, des Autochtones, des immigrants et des réfugiés. Par exemple :

- Chez les jeunes autochtones, les taux de tabagisme et de consommation de cannabis sont au moins deux fois plus élevés que pour l'ensemble des jeunes tandis que le taux de consommation de champignons hallucinogènes/mescaline est trois fois plus élevé. De plus, le pourcentage de jeunes autochtones présentant des signes d'abus d'alcool est près de trois fois celui des jeunes en général.
- Chez les élèves dont l'anglais est la langue seconde, le taux de décrochage au secondaire semble deux fois plus élevé qu'ailleurs et seulement la moitié des jeunes autochtones terminent leurs études secondaires.

- La majorité des jeunes des minorités ethnoculturelles ciblées par l'enquête affirment avoir été témoins ou avoir été la cible de discrimination raciale. Les tensions ethnoculturelles s'intensifient.
- Près de la moitié des jeunes de la rue déclarent avoir été enceintes ou avoir mis quelqu'un enceinte et plus d'un jeune sur quatre déclare avoir participé à un trafic sexuel.

Selon l'analyse de l'environnement, l'augmentation du nombre de jeunes vulnérables serait due à l'essor des facteurs de risque dans la ville qui, globalement, compromettent leurs chances de développement physique, social, affectif et cognitif optimal et diminuent leurs chances actuelles et futures de réussir dans la vie. De nombreux facteurs sont présents dans certains groupes et peu de jeunes ne sont touchés que par un ou deux d'entre eux, dont les suivants :

- une proportion élevée de jeunes (22 %) vivent dans une famille monoparentale;
- une augmentation possible du dysfonctionnement familial, comme l'indique l'augmentation des appels à la police en 2005 pour des problèmes de violence familiale auxquels, dans 42 % des cas, des enfants ou des jeunes ont assisté;
- de plus en plus de parents occupent plusieurs emplois pour joindre les deux bouts et, de ce fait, ont moins le temps de superviser leurs enfants;
- de plus en plus de jeunes indépendants et de familles avec enfants ont de la difficulté à satisfaire aux besoins fondamentaux en matière de logement, de nourriture et d'autres nécessités;
- des difficultés à trouver un logement à prix abordable qui ont atteint des proportions critiques;

- malgré la prospérité économique de Calgary, la disparité entre le revenu des personnes les plus riches et celui des plus pauvres de la ville, est sans cesse plus élevée, ainsi que les taux élevés de pauvreté parmi les immigrants et les Autochtones;
- de plus en plus de quartiers présentent des proportions élevées de personnes sans revenu d'emploi,

nombre de jeunes, beaucoup ayant des antécédents loin d'être parfaits, privés de travail et subsistant grâce à un faible revenu, qui vivent dans des logements précaires et inadéquats contribueront de façon presque certaine à une gamme de problèmes sociaux graves à Calgary.

La croissance continue de la population et le changement démographique pourraient aggraver ces problèmes.

L'analyse du contexte indique qu'un certain nombre d'aspects de la situation des jeunes de Calgary se sont améliorés ces dernières années. Parmi tous les jeunes de la ville, les taux de grossesse, de tabagisme et de criminalité ont continué de diminuer et les taux de consommation abusive d'alcool et de drogues auraient soit atteint un palier, soit diminué.

de personnes dont le niveau de scolarité est faible, de taux d'inscriptions scolaires peu élevés parmi les adolescents et les jeunes adultes et de personnes dont les revenus proviennent en grande partie de transferts.

De plus en plus de problèmes à l'horizon

L'analyse du contexte brosse un portrait assez sombre des prochaines années pour les jeunes vulnérables. On s'attend à ce que la population de jeunes vulnérables ou « troubles » augmente de façon significative au cours des dix prochaines années et peut-être encore par la suite. Alors que la demande pour des travailleurs jeunes, qualifiés et souples augmentera, il est probable que de plus en plus de jeunes se retrouveront au chômage, sans compétences, à la traîne par rapport à leurs pairs et finiront par être complètement marginalisés. Il est probable que les effets combinés de ces problèmes seront plus graves que la somme de leurs composantes. Un plus grand

À Calgary, les enfants et les jeunes autochtones représentent le segment de la population dont la croissance est la plus rapide et, malgré le manque de prévisions solides, on s'attend à ce que leur population double au cours des dix prochaines années. Pendant cette même période, on prévoit que les jeunes immigrants et les jeunes membres de groupes minoritaires visibles représenteront respectivement environ 15 et 33 % des jeunes. Au sein du système éducatif de Calgary, le nombre d'élèves dont l'anglais est la langue seconde a augmenté de 400 % en dix ans et poursuivra son ascension dans un avenir prévisible. Même si tous les autres facteurs de risque demeurent constants, l'augmentation du nombre et de la proportion de jeunes réfugiés, d'élèves dont l'anglais est la langue seconde et de jeunes autochtones signifie que plus de jeunes sont confrontés à un avenir précaire.

Calgary semble négliger ses jeunes vulnérables sur bien des plans et tous les résidents devront en payer le prix au cours des prochaines années. Il n'y a qu'à observer d'autres villes

du Canada, notamment Winnipeg, Saskatoon, Montréal et Toronto, pour réaliser jusqu'à quel point les problèmes peuvent évoluer lorsque les jeunes sont incapables de participer et de contribuer à tout ce que leur ville peut offrir, et d'en bénéficier. Il faut absolument trouver des solutions en matière de politiques et de programmes, et ce, rapidement.

L'analyse du contexte brosse un portrait assez sombre des prochaines années pour les jeunes vulnérables. On s'attend à ce que la population de jeunes vulnérables ou « troublés » augmente de façon significative au cours des dix prochaines années.

La stratégie ciblée de Centraide pour les jeunes de Calgary

En 2005, Centraide Calgary et de sa région s'est engagée à élaborer son Impact Plan for Children and Youth (plan d'action pour les enfants et les jeunes), dont l'objectif consiste à établir une stratégie claire et globale en vue de diriger ses investissements vers les enfants et les jeunes aux divers paliers (services directs, partenariats et collaborations communautaires, élaboration de politiques) pour les trois prochaines années.

Le Plan comprend une stratégie qui cible spécifiquement les jeunes vulnérables. Bien que Centraide s'engage à aider tous les jeunes à réussir, il est évident que les jeunes qui doivent surmonter des obstacles méritent une attention particulière. L'expression « jeunes vulnérables » a été choisie délibérément pour s'assurer que le plan soit centré sur les jeunes et sur l'éventail complet de risques pouvant ébranler leurs chances dans la vie.

À cette fin, Centraide investit dans des programmes et des initiatives en vue de réduire les facteurs de risque qui

empêchent le développement positif des jeunes et d'appuyer les facteurs de protection et de soutien qui contribuent à la réussite des transitions chez les adolescents et les jeunes adultes. Les points de transition clés à ces étapes de la vie sont le passage du premier au deuxième cycle du secondaire, l'abandon des études secondaires, le début des études postsecondaires,

l'entrée sur le marché du travail et le passage du statut d'enfant à charge à l'indépendance.

En s'appuyant sur une quantité considérable de travaux sur les jeunes vulnérables, Centraide a identifié trois domaines vers lesquels l'investissement sera dirigé au cours des trois prochaines années.

1. Créer de la résilience dans les familles de jeunes vulnérables.

On ne saurait trop souligner l'importance d'une bonne éducation et d'une famille solide pour le développement des enfants et des jeunes et il pourrait s'agir du facteur le plus déterminant pour leur bien-être, à l'exception d'un revenu adéquat.

2. Faire participer les jeunes en dehors des heures d'école.

De nombreux jeunes n'ont aucune supervision et ne participent à aucune activité durant les « heures critiques » (c.-à-d., après l'école, la fin de semaine et durant les vacances scolaires); ils risquent de ce fait d'être impliqués dans des activités dangereuses et malsaines. Chez les enfants et les adolescents, on a établi un lien entre de nombreux problèmes et comportements

à risque et le manque de supervision parentale et le fait qu'ils aient à prendre soin d'eux-mêmes.

3. Améliorer les résultats des jeunes à risque élevé.

La recherche a établi que certains résultats en termes de développement sont nécessaires pour réussir la transition entre l'adolescence et la vie adulte. Centraide désire aider les jeunes vulnérables à atteindre ces résultats :

- l'achèvement des études secondaires, la volonté d'apprendre et une stratégie éclairée et axée sur l'avenir;
- des aptitudes à l'esprit critique et à l'utilisation de la logique;
- des valeurs explicites, des relations interpersonnelles positives et des attitudes prosociales;
- un sentiment d'identité positif et un sentiment d'appartenance, l'autocontrôle et la modération, un degré élevé de raisonnement moral;
- une bonne santé physique et la volonté d'éviter les comportements à risque.

Afin de s'assurer de la mise en place de ces stratégies et d'un impact optimal, Centraide réunira également un groupe de bailleurs de fonds, facilitera la collaboration entre les intervenants communautaires, déterminera et examinera les questions de politique et évaluera l'efficacité du programme et des projets de politique.

Note

- 1 Cet article est une version abrégée de deux documents (Cooper, 2006a,b) rédigés pour Centraide Calgary et de sa région. On trouvera dans ces documents une bibliographie complète des données et résultats présentés dans le présent article.

Les références sont disponibles sur notre site web à <www.recherchepolitique.gc.ca>.

Améliorer la qualité de la réglementation

Responsabilisation et processus de contestation

James K. Martin¹, Ph.D., CCSA
AMC Consulting Group Inc.

Introduction

Les administrations publiques modernes s'efforcent depuis longtemps d'améliorer leur mode d'intervention dans leur économie et leur société respectives par la réglementation², qui a pris diverses formes dans le monde. On a, par exemple, établi des normes en matière de projets réglementaires dans les accords commerciaux (p. ex., les Obstacles techniques au commerce ou les Obligations sanitaires ou phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce³), concernant aussi bien le fondement probatoire des règlements que la transparence du processus de leur réalisation. Dans la même veine, une condition du statut de membre de l'OCDE est d'adhérer à la Recommandation concernant la qualité de la réglementation officielle⁴ (qui énonce des normes minimales dans l'élaboration de règlements). En ce qui a trait à l'approche de l'étude d'impact de la réglementation, on observe une convergence d'opinions sur les exigences à respecter en matière de qualité (Jacobs and Associates, 2005, p. 3).

Le gouvernement du Canada a mis en place des politiques et pratiques officielles en vue d'améliorer la qualité de la réglementation dès 1978. Pourtant, en 2004, le Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente (CCERI), ayant trouvé des lacunes, faisait 73 recommandations de modifications et lançait ainsi une nouvelle ronde d'améliorations (Canada, 2004). Reconnaissant que l'administration publique est en soi un art et ne sera jamais « parfaite », il demeure préoccupant qu'au terme de près de trente années d'efforts, des préoccupations subsistent quant à la qualité de l'analyse sous-jacente à la réglementation fédérale.

Le présent article donne une brève description de l'histoire récente de la « réforme de la réglementation » au

fédéral, soutient qu'il y a bien eu une amélioration importante et conclut que les progrès ultérieurs dépendront, dans une grande mesure, de l'amélioration de la responsabilisation et de la capacité à rendre l'analyse plus contestable⁵.

Un bref historique de la réforme de la réglementation au Canada

Les années 1970 et le début des années 1980

Au cours de cette période, un élément essentiel de la réforme de la réglementation est la promulgation, en 1972, de la *Loi sur les textes réglementaires*, qui régit le processus juridique officiel d'établissement de mesures législatives subordonnées (les règlements). Cette Loi établit aussi l'examen des règlements par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation ou autres textes réglementaires⁶ (CMP), afin de veiller à ce que les règlements promulgués correspondent aux champs de compétences conférés par le Parlement du Canada.

Au milieu des années 1970 s'installe la désillusion face à l'efficacité de l'« administration publique ». Le Canada connaît une « stagflation », qui débouche sur l'instauration de contrôles sur les prix et les salaires, une des interventions réglementaires les plus importunes jamais tentées dans l'économie.

En plus des difficultés économiques, le paysage démographique, social et politique évolue rapidement au cours des années 1970. En 1976, l'énoncé de politique du gouvernement du Canada, *La voie à suivre*, reconnaît les limites importantes de l'administration publique et appelle à la modernisation des programmes et politiques.

La fin des années 1970 voit une pléthore de nouvelles politiques,

procédures et organisations destinées à améliorer les programmes de réglementation. Sous l'impulsion d'autres études⁷, l'accent est mis sur :

- l'instauration d'un cadre législatif solide pour la réglementation;
- une meilleure analyse pour servir d'assise aux décisions sur les projets de réglementation et les programmes existants;
- une transparence et une participation accrues des parties prenantes au processus réglementaire;
- la réduction au minimum des effets économiques d'une réglementation inadéquate;
- enfin, la création d'organismes de promotion de la réforme.

Du milieu des années 1980 au début des années 1990

Le deuxième cycle notable de réforme de la réglementation débute au milieu des années 1980 et se poursuit jusqu'au milieu des années 1990. Au cours de cette période, les réformes permettent de jeter les bases des politiques et processus actuels; il s'agit d'un immense pas en avant.

En 1986, le Cabinet approuve plusieurs mesures importantes proposées par le Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (le Groupe de travail Nielsen). Ces mesures visent à redresser les torts économiques les plus insignes causés par les interventions réglementaires, mais aussi à ouvrir le processus de réglementation aux parties prenantes. Les projets comprennent⁸ le premier énoncé global de politique du Canada concernant le recours à la réglementation comme instrument gouvernemental et la nomination d'un ministre responsable des affaires réglementaires. En substance, il y a plus de 80 réformes sectorielles, certaines très importantes, comme la déréglementation du secteur des transports, l'élimination du Programme énergétique

national et la promulgation d'une nouvelle loi sur la radiodiffusion.

Les réformes comprennent également un nouveau processus de réglementation, plus rigoureux, ouvert et transparent, géré par un nouvel organisme central. Les nouvelles exigences comprennent la prépublication des propositions dans la *Gazette du Canada, Partie I*, la consultation obligatoire des parties intéressées, l'examen politique des principales propositions par des comités du Cabinet et la soumission de résumés d'étude d'impact de la réglementation (REIR).

Le REIR constitue un élément essentiel des changements de processus. Ce nouveau document de prise de décision doit accompagner toutes les propositions de réglementation. Il doit résumer une proposition, cerner les avantages et les coûts connexes, ainsi que les autres options principales et les motifs de leur rejet, et résumer les résultats de la consultation. Les ministres doivent s'en servir pour décider d'approuver ou non une réglementation. Rompant avec la tradition, ces documents de décision du Conseil privé sont publiés en même temps que les règlements. Le public y voit la base des décisions gouvernementales.

Au début des années 1990, on apporte d'importantes modifications aux politiques et processus. En 1991, les ministres deviennent responsables de l'approbation et de la signature des documents de REIR (plutôt que de les considérer comme des documents bureaucratiques approuvés par des fonctionnaires des ministères et agences centrales). En 1992 est émise une nouvelle politique en matière de réglementation sous la forme d'une directive du Conseil du Trésor, axée sur quelques principes essentiels. Un comité parlementaire est créé pour examiner la compétitivité des programmes de réglementation et un examen interne de tous les

programmes débute (qui donne lieu à plus de 800 modifications).

La politique de 1992 ne porte pas exclusivement sur l'élaboration de nouveaux règlements; elle aborde des questions de gestion de programmes pour les règlements en place et les nouveaux règlements. Elle renferme notamment l'exigence de mettre en place des politiques appropriées de respect et de mise en application, ainsi que des ressources suffisantes pour remplir les responsabilités connexes du gouvernement.

À la suite de sa promulgation, le Secrétariat du Conseil du Trésor consacre énormément de temps et d'efforts à l'élaboration de lignes directrices destinées à aider les organismes de réglementation à effectuer un meilleur travail, développer des pratiques exemplaires et essayer en général d'assurer aux organismes de réglementation la politique/le processus qui les aidera à faire un travail nettement meilleur.

La Politique de réglementation est modifiée en 1995, mais il ne s'agit que d'une légère réorientation. Les modifications servent à mieux expliquer comment satisfaire aux obligations commerciales, à instaurer des Normes de gestion du processus de réglementation (NGPR) semblables à celles d'ISO 9000, sans toutefois requérir de vérifications périodiques, et à exiger des organismes de réglementation qu'ils accueillent de manière positive les demandes de conformisation aux obligations réglementaires de manières différentes mais aussi efficaces.

En 1999 est instaurée une nouvelle politique sous la forme d'une Directive du gouvernement (c.-à-d., du Cabinet) sur les activités de réglementation, essentiellement identique cependant à la politique de 1995. Cette politique régit actuellement la réglementation au sein de l'administration fédérale.

La réglementation intelligente : le prochain cycle de réforme

En 2002, au terme d'une évaluation du contexte de réglementation du Canada⁹, l'OCDE conclut que le Canada dispose d'un « système de gouvernance de la régulation qui a mûri et fonctionne bien » et est un « pionnier dans de nombreux domaines de la réforme de la réglementation », notamment par la mise

examiner les quasi-instruments de réglementation, améliorer la formation et la méthodologie);

- réexaminer l'obligation d'étudier des solutions de rechange à la réglementation;
- accélérer la mise en application de l'Accord sur le commerce intérieur.

En mai 2003, le gouvernement fédéral crée le Comité consultatif sur la réglementation intelligente (CCERI) « dans le but de fournir au gouvernement un

formation et un engagement clairement exprimé).

Le gouvernement du Canada publie son Plan d'action en réponse au rapport du CCERI en mars 2005. Ce Plan renferme plusieurs initiatives sectorielles, des nouvelles politiques d'encadrement et des orientations pour aider les organismes de réglementation à mieux faire leur travail, un meilleur cadre de collaboration internationale en matière de réglementation (aujourd'hui relié au Partenariat pour la sécurité et la prospérité, mais le Plan d'action ne renfermait pas d'initiatives en vue de renforcer l'Accord sur le commerce intérieur) et, enfin, un certain nombre de changements de processus destinés à rationaliser l'élaboration de réglementations grâce à un nouveau système de triage des propositions (qui vise également à permettre au SCT de cibler sa contestation sur les propositions les plus importantes).

Il est encore trop tôt pour évaluer l'efficacité du Plan d'action en tant que projet de réforme. Tirant profit des exercices antérieurs de réforme résumés plus haut, on peut dire que le succès du projet de réglementation intelligente dépendra fortement de mécanismes efficaces pour s'assurer de la responsabilisation et de la contestabilité.

Une voie vers l'avant

Le Plan d'action sur la réglementation intelligente comporte des initiatives afin d'améliorer l'orientation et la formation, mais cela suffira-t-il? Certains, comme William Stanbury¹¹, ont soutenu qu'une meilleure responsabilisation est la clé de la réussite de l'amélioration de la qualité des études d'impact de la réglementation¹².

Stanbury a soutenu en 1992 que c'est l'autodiscipline qui manquait et qu'il fallait améliorer les mécanismes de

Le Plan d'action sur la réglementation intelligente comporte des initiatives afin d'améliorer l'orientation et la formation, mais cela suffira-t-il? Certains, comme William Stanbury, ont soutenu qu'une meilleure responsabilisation est la clé de la réussite de l'amélioration de la qualité des études d'impact de la réglementation.

en place d'innovations remarquables comme les NGPR. L'évaluation conclut également cependant qu'il est possible d'améliorer de nombreuses pratiques¹⁰ :

- rationaliser davantage les critères de la politique réglementaire;
- conférer un rôle de préconisation accru à la réforme;
- renforcer les capacités de préparer et d'examiner les REIR (on a décelé de nombreuses lacunes dans la qualité des REIR, dans des domaines comme la clarté et la profondeur de l'analyse, les hypothèses sous-jacentes, la qualité des données, les risques et les problèmes abordés, les solutions de rechange véritables à la proposition, etc.);
- mettre en place une évaluation a posteriori systématique mais ciblée de la conformité aux exigences et aux normes de la Politique de réglementation;
- agir pour remédier aux insuffisances subsistant dans le système d'études d'impact de la réglementation (cibler le processus,

point de vue externe et des avis d'experts sur la façon dont le gouvernement doit modifier son approche réglementaire pour le Canada du 21^e siècle » (Canada, 2004, p. 5).

Publié en 2004, le rapport du Comité, *La réglementation intelligente : une stratégie réglementaire pour le Canada* fait 73 recommandations. Les messages importants à retenir de ce rapport (Canada, 2004, p. 11) sont la nécessité :

- d'une coopération et d'une coordination plus approfondies au Canada;
- d'une approche plus stratégique internationale de la coopération en matière de réglementation;
- d'un meilleur reflet des points de vue des principales parties prenantes;
- d'une plus grande attention portée aux résultats;
- de meilleurs mécanismes de rendement et de reddition de comptes;
- enfin, d'un changement de culture parmi les organismes de réglementation (reposant sur une meilleure

responsabilisation. Sur les 28 recommandations faites par Stanbury¹³, peu ont été adoptées par le comité parlementaire. Peut être parce que certaines – par exemple, l'examen des principales initiatives de réglementation par des comités permanents – étaient déjà en place; d'autres ne constituaient que des ajustements mineurs. Sa thèse fondamentale était toutefois, selon moi, on ne peut plus exacte.

Il est possible de trouver des mécanismes plus efficaces pour s'assurer de la responsabilisation et de la contestabilité, qui amélioreront la responsabilisation envers le public et le Parlement. On peut, par exemple améliorer l'information sur la réglementation fournie au Parlement; et imposer aux différents organismes de réglementation une plus grande responsabilisation devant les comités parlementaires, qui pourraient procéder à un examen plus en profondeur des programmes et des réglementations.

On peut aussi avancer que la qualité de l'analyse, et celle de la réglementation qui en découle, sera améliorée s'il y a une plus grande « contestabilité » des idées, de l'analyse et des décisions. Cela exige un meilleur flux d'information pertinente avant et après la prise de décisions, une capacité renforcée d'utiliser cette information et de nouvelles possibilités de « débattre » (sans toutefois renverser les traditions de décision collective du Cabinet).

Voici pour suivre cinq idées en vue d'atteindre une responsabilisation et une contestabilité plus grandes.

1. Diffuser l'information sur le rendement du système de réglementation

D'aucuns soutiennent depuis longtemps que l'impact de la réglementation sur la compétitivité est essentiellement dû à la combinaison

de l'impact de nombreux règlements (c.-à-d., l'ensemble du système de réglementation). Pour régler cet aspect de l'information sur le rendement, le président du Conseil du Trésor pourrait présenter un rapport annuel au Parlement sur le fonctionnement de l'ensemble des programmes. Ce rapport pourrait énumérer les programmes (150 environ en 1984), le nombre/la taille des nouveaux projets de réglementation, le coût des programmes pour l'admini-

La clé du respect de toute politique publique – y compris la politique du gouvernement du Canada en matière de réglementation – consiste à s'assurer de la mise en place de mécanismes efficaces de responsabilisation.

nistration publique, ainsi qu'une estimation de l'ensemble des coûts économiques (coûts administratifs ou paperasserie, coûts de conformisation et coûts en bien-être social). Il pourrait aussi estimer les avantages et les coûts de toutes les initiatives de l'année précédente.

Avec le temps, les parlementaires et le public peuvent tirer énormément d'éléments de cette information pour déterminer si la réglementation devient, dans l'ensemble, plus rentable. Il convient de signaler que le Plan d'action sur la réglementation intelligente stipule que des initiatives seront prises pour améliorer l'information sur le rendement de la réglementation.

Présenter des rapports annuels n'est pas chose facile. La collecte de données adéquates, surtout l'élaboration de données de référence, présenterait de véritables difficultés. Néanmoins, les Américains ont relevé ce défi (l'Office of Management and Budget publie ce genre de rapport chaque année à l'intention du Congrès¹⁴) et le gouvernement du Canada peut certainement élaborer des procédures adéquates avec le temps.

Une recommandation plus radicale serait d'instaurer de force la « discipline » dans la conception de programmes de réglementation en se concentrant sur les coûts totaux par la création d'un budget de réglementation¹⁵, mais ce genre d'initiative présente d'importants inconvénients (et avantages). Cependant, avant même de songer à prendre cette direction, il faudrait pouvoir obtenir une information raisonnablement appropriée sur les coûts.

2. Renforcer l'examen parlementaire

Il a déjà été mentionné que des comités parlementaires permanents peuvent examiner les programmes de réglementation. On peut soutenir, en fait, que les comités permanents ont déjà la responsabilité politique d'examiner l'efficacité des programmes, et ne devraient donc pas nécessiter d'autres encouragements ni réclamer de nouvelles ressources importantes. Bien sûr, la mesure dans laquelle les comités permanents souhaitent s'aventurer en terrain réglementaire peut varier.

Cependant, le pouvoir parlementaire sur la réglementation serait renforcé si l'on étayait le mandat¹⁶ du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation ou autres textes réglementaires d'examiner et de commenter la pertinence des REIR. Ce Comité devrait bien sûr pouvoir compter sur des ressources humaines et financières additionnelles.

Son pouvoir actuel de recommander la révocation au Parlement pourrait être étendu à des cas où un REIR donne de l'information trompeuse qui aurait exercé une influence

significative sur les débats publics ou aurait empêché un débat fructueux.

Le CMP a concentré son attention sur des questions de rédaction juridique, une fonction importante, mais il serait naturel d'étendre son mandat – il examine déjà en détail chacune des réglementations – à l'examen de la qualité des analyses publiées.

Cette mesure reconnaît l'importance critique de mettre une bonne information à la disposition du public en remplacement du processus parlementaire intégral et ouvert de la promulgation de lois.

3. Augmenter la responsabilisation

La clé du respect de toute politique publique – y compris la politique du gouvernement du Canada en matière de réglementation – consiste à s'assurer de la mise en place de mécanismes efficaces de responsabilisation.

La nouvelle *Loi fédérale sur la responsabilité* renferme le concept de la désignation des sous-ministres comme « administrateurs des comptes » de leur ministère. Pour l'essentiel, cela signifie que l'administrateur général du ministère est personnellement responsable devant le Parlement du respect par son ministère des politiques du Conseil du Trésor. Il est absolument impossible de se retrancher derrière l'excuse « d'avoir suivi les ordres » lorsqu'on est appelé à comparaître devant un comité parlementaire.

La nouvelle *Loi* peut donc promouvoir « l'autodiscipline » dont parlait Stanbury¹⁷ et la nouvelle directive gouvernementale sur la réglementation (qui fait partie du Plan d'action sur la réglementation intelligente) pourrait être émise sous forme de directive du Conseil du Trésor.

Il y aurait plusieurs effets à cela. Premièrement, étant promulguée en vertu de l'article 7 de la *Loi*

sur la gestion des finances publiques, la directive aurait une base législative claire. Nul ne devrait s'en remettre aux conventions.

Deuxièmement, le traitement réservé en vertu de la nouvelle *Loi fédérale sur la responsabilité* diffère selon que le Conseil du Trésor ou le Cabinet émet la directive sur la réglementation. Cette loi rend les administrateurs généraux des ministères responsables individuellement devant les comités parlementaires de veiller au respect des politiques et directives gouvernementales. Et cela comprend la politique sur la réglementation peu importe la manière dont elle est émise. Cependant, si la directive était émise par le Conseil du Trésor, la nouvelle loi exigerait alors des administrateurs généraux des ministères qu'ils consignent par écrit, auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor, tout désaccord avec les ministres quant à l'application de la politique de réglementation. Cela servirait d'élément déclencheur à l'examen et à la décision, par le Conseil du Trésor, sur la question et le dépôt d'un rapport de décision devant la Vérificatrice générale. Comme les administrateurs généraux des ministères auraient accès à un mécanisme de recours autorisé, ils pourraient être tenus responsables par les comités en cas d'infraction à la directive gouvernementale sur la réglementation. Les particuliers ou les organismes qui estiment qu'une infraction grave à la politique a été commise pourraient demander aux parlementaires de faire enquête et de mettre en cause l'administrateur général du ministère en question.

Lorsqu'il a discuté de cette question avec un comité du Sénat, Jayson Myers, vice-président des Manufacturiers et Exportateurs du Canada, a déclaré : « Nous estimons que ce genre de mesures [la *publication de la directive gouvernementale sur la réglementation*

par le Conseil du Trésor], accompagnant les dispositions du projet de loi fédéral sur la responsabilité, permettrait de favoriser le respect de la politique de réglementation des gouvernements, par les ministères et les organismes de réglementation, et ferait en sorte que l'application des règlements soit plus efficace pour l'ensemble des Canadiens¹⁸. »

4. Arriver à une meilleure analyse

Une possibilité à envisager est la création et le financement d'un nouvel organisme quasi-gouvernemental chargé de remettre en cause la qualité de l'analyse dans le système de REIR ou, dans certains cas, dans les exercices d'élaboration des politiques, à différentes étapes. Dans le cas de réglementations importantes, l'entité pourrait intervenir au stade de l'élaboration de la méthodologie et, dans celui des vastes réglementations, aux stades de la prépublication et de l'approbation. En fournissant conseils, orientation et commentaires détaillés aux ministères et agences, cet organisme contribuerait à régler bon nombre de problèmes de capacité notés par l'OCDE dans son évaluation du Canada.

L'organisme pourrait effectuer ces évaluations à l'intention tant du ministre du ministère d'origine que de celui qui est chargé du Conseil du Trésor.

Il pourrait aussi publier une évaluation annuelle de la pertinence de l'information sur le rendement des programmes examinés dans les rapports de rendement ministériels et celle des REIR par ministère, et formuler des commentaires sur le projet de rapport annuel du président du Conseil du Trésor (voir l'option 1 ci-dessus), qui pourraient être publiés avec le rapport.

Le fait de pouvoir compter sur l'analyse impartiale d'un « tiers »

peut en accroître la crédibilité. Une publication du Conference Board (2005), *Rebuilding Trust in Canadian Organizations*, signale une baisse généralisée de la confiance envers les institutions. Elle propose ensuite d'améliorer cette confiance en ayant plus souvent recours à des « intermédiaires de confiance ». Ces intermédiaires rassureraient les auditoires sceptiques. Les ministres et intervenants peuvent faire davantage confiance à l'analyse (c.-à-d., l'utiliser) si la remise en question de l'analyse est l'œuvre d'un intermédiaire de confiance et est rendue publique. L'expérience australienne a démontré que le recours à des tiers incite à effectuer dès le départ une bonne analyse.

5. Vérifier périodiquement les NGPR

Une dernière suggestion pour améliorer la responsabilisation est de demander au Secrétariat du Conseil du Trésor de vérifier le respect des NGPR actuellement obligatoires (mais non vérifiées) par les ministères et agences les plus actifs sur le plan de la réglementation.

Conclusion

La réforme réglementaire connaît du succès depuis longtemps au Canada. Le système dans son ensemble est beaucoup meilleur qu'il y a trente ans, au début de ces efforts. Le processus est infiniment meilleur et, en dépit des problèmes, l'étude d'impact a également été améliorée.

Néanmoins, le CCERI a relevé la nécessité d'autres changements. Le Plan d'action sur la réglementation intelligente renferme d'importantes initiatives, mais il pourrait tirer de grands avantages d'une attention plus grande accordée à l'amélioration de la responsabilisation et de la contestabilité dans le cadre du système.

Cinq idées pratiques ont été avancées pour y parvenir. Sans être particulière-

ment nouvelles, elles peuvent arriver à point nommé et ne sont certes pas coûteuses à la lumière du coût annuel de la réglementation fédérale de l'économie¹⁹.

Notes

- 1 James K. Martin est président, JK&E Martin Consulting Inc. et associé principal de l'AMC Consulting Group Inc. Entre 1991 et 1996, il a été directeur exécutif, Affaires réglementaires, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.
- 2 On peut définir la réglementation comme des « règles » ou des « restrictions » concernant le comportement que les personnes et les organismes sont tenus de respecter par la loi, qui prévoit des pénalités en cas de non-respect.
- 3 Voir Secrétariat du GATT (1994).
- 4 OCDE (1996) renferme la liste de contrôle de référence initiale de l'OCDE sur la prise de décision en matière de réglementation. Les principes directeurs de l'OCDE en matière de qualité et de performance réglementaires ont été mis à jour en 2005.
- 5 Les mécanismes de responsabilisation et de contestation peuvent entraîner des changements de comportement nécessaires au sein des organismes de réglementation.
- 6 Comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat.
- 7 Ces études comprenaient le rapport de 1979 de la Commission Lambert, qui mettait l'accent sur la responsabilisation, le rapport de 1980 du Conseil économique, qui cernait un certain nombre d'échecs importants dans la réglementation de l'administration fédérale canadienne, le rapport de 1980 de la Commission de réforme du droit critiquant la manière dont ces organismes étaient gérés, et le rapport de 1980 du Groupe de travail parlementaire en matière de réforme de la réglementation.
- 8 Pour une description intégrale, voir Bureau de Privatisation et des Affaires Réglementaires (1988).
- 9 L'examen des pratiques canadiennes effectué par l'OCDE en 2002 soulignait que le Canada disposait d'un système de gouvernance de la réglementation qui a mûri et fonctionne bien, avec des institutions, procédures et autres instruments

de réglementation formant un ensemble efficient, transparent et responsable. Voir OCDE, *La réforme de la réglementation au Canada*, Paris, 2002. Disponible à l'adresse <<http://www.oecd.org/dataoecd/47/44/1960490.pdf>>.

- 10 Ibid, page 51.
- 11 Dans cet historique complet, voir en particulier le chapitre 8 dans William Stanbury, « La réforme du processus de réglementation fédérale au Canada, 1971-1992 », publié dans le cadre des *Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité de la réglementation et de la compétitivité du Comité permanent des finances*, troisième session de la trente-quatrième législature, fascicule 23, Chambre des communes.
- 12 Pour une vision globale de ce qu'on entend par « qualité » d'une EIR, voir Scott Jacobs, *Les tendances internationales dans les études d'impact de la réglementation : leçons pour le Canada*, un document de travail du Projet de recherche sur les politiques du gouvernement du Canada disponible sur le site web du PRP à l'adresse <www.recherchepolitique.gc.ca>.
- 13 Voir Stanbury (1992), chapitre 8.
- 14 Voir Office of Management and Budget, *Report to Congress on the Costs and Benefits of Federal Regulations*, disponible pour plusieurs années à l'adresse <http://www.whitehouse.gov/omb/inforeg/regpol-reports_congress.html>.
- 15 Voir une description de ce concept dans Stanbury (1992), chapitre 8.
- 16 Le lecteur pourra trouver ce mandat dans Marleau et Monpetit (2000).
- 17 Voir Stanbury, chapitre 8, op. cit.
- 18 Voir les Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des Affaires juridiques et constitutionnelles, fascicule 12, procès-verbaux, le 18 octobre 2006.
- 19 L'Institut Fraser (2001) a estimé les coûts de conformité de la réglementation fédérale à plus de 68 milliards de dollars par an, auxquels il faut ajouter plus de 3 milliards de dollars par an en coûts administratifs.

Les références sont disponibles sur notre site web à <www.recherchepolitique.gc.ca>.

Le dilemme de l'écosystème

La discordance entre nature et culture

Justin Longo¹
Université de Victoria

R. Anthony Hodge
Anthony Hodge Consultants Inc.

Introduction

À la suite des progrès réalisés depuis 40 ans en matière de réflexion et de pratique à divers endroits, notamment dans les régions des Grands Lacs, de la mer Baltique et de la Méditerranée, on a mis en œuvre au cours des 25 dernières années des concepts de gestion axée sur les écosystèmes sur la côte Ouest du Canada, plus précisément pour l'écosystème du bassin de Géorgie. Il était naturel de prendre cette mesure : le bassin de Géorgie représente un écosystème bien défini, dont la population croît rapidement et il fait face à de plus en plus d'agressions résultant d'activités humaines. D'autre part, les mesures institutionnelles relatives aux conditions environnementales de cette région transfrontalière ont couvert une gamme complexe de mécanismes internationaux, fédéraux, provinciaux, étatiques, régionaux, locaux et tribaux/des Premières nations. Il n'existait pas d'endroit plus approprié au concept écosystémique comme moyen de gestion de l'impact des activités humaines sur l'environnement naturel. C'est du moins ce qu'il semblait.

Dans le présent article, nous jetons un regard sur la situation de l'écosystème du bassin de Géorgie et avançons que, dans ce cas, les frontières de l'écosystème naturel ne correspondent pas aux frontières du « système culturel » tel que mis en évidence par le concept du « sentiment d'appartenance ». Cette discordance peut expliquer pourquoi la mise en place d'approches de gestion axée sur les écosystèmes n'a reçu qu'une réponse mitigée de la part des responsables de l'élaboration des politiques, des politiciens et du public en général. On peut en tirer un enseignement, à savoir qu'en présence d'un tel désaccord, les approches de gestion axée sur les écosystèmes risquent d'être moins efficaces. Inversement, lorsque les frontières écosystémiques et culturelles sont en harmonie, on peut

s'attendre à ce qu'une telle approche soit plus facilement acceptée. Il s'agit ici de bien saisir la concordance relative entre les frontières écosystémiques et le « sentiment d'appartenance » de la population.

La gestion axée sur les écosystèmes

La gestion axée sur les écosystèmes consiste en une approche intégrée de la gestion des terres et des ressources qui tient compte d'un écosystème entier² et cherche à maintenir cet écosystème dans une condition saine, productive et résiliente afin qu'il puisse fournir aux humains les services qu'ils désirent et qui leur sont nécessaires (McLeod *et al.*, 2005). Par opposition à la « gestion écosystémique », la gestion axée sur les écosystèmes privilégie la gestion des activités humaines et leur impact sur l'écosystème plutôt que d'essayer de gérer la dynamique naturelle des écosystèmes. La popularité et l'application de la gestion axée sur les écosystèmes se sont accrues au cours des dernières années et des programmes s'en sont inspirés, notamment les initiatives nationales axées sur l'écosystème d'Environnement Canada³.

Il existe beaucoup de documentation sur la gestion axée sur les écosystèmes. Dans les années 1970, l'*Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs* a donné lieu à la création du Groupe de consultation sur la pollution due à l'utilisation des terres (PLUARG). Grâce aux études menées par le PLUARG, l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs a consolidé l'approche écosystémique de la gestion des Grands Lacs⁴.

Le concept du sentiment d'appartenance

Au cours des 30 dernières années, on a développé le concept du « sentiment d'appartenance » afin de mieux

FIGURE 1

L'écosystème de la région transfrontalière du bassin de Géorgie et de Puget Sound



comprendre la relation entre les individus et les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Malgré cette évolution, l'expression, en tant que concept de gestion des terres et des ressources, demeure vague et controversée (Williams et Stewart, 1998). Néanmoins, on la trouve de plus en plus ces dernières années dans des textes variés, des articles spécialisés aux publications gouvernementales. Mais malgré les efforts des gestionnaires de ressources et des universitaires visant à appliquer le sentiment d'appartenance au concept de gestion axée sur les écosystèmes, la contribution du concept de sentiment d'appartenance à la gestion

appliquée des terres et des ressources a été minimale (Stedman, 2003).

Les textes qui traitent du sentiment d'appartenance s'appuient sur l'observation selon laquelle les personnes ou les groupes s'identifient à un lieu géographique en fonction de leur expérience et de leur interaction avec celui-ci. Bien qu'on puisse définir l'espace géographique à l'aide de principes géométriques de direction et de distance, cet espace ne devient un lieu d'appartenance que lorsque les humains y vivent et « lui donnent de la valeur » (Tuan, 1977, p. 6). Deux définitions du sentiment d'appartenance s'appuient sur ce concept :

[traduction] « un ensemble de significations, de convictions, de symboles, de valeurs et de sentiments que les personnes ou les groupes associent à une localité en particulier » (Williams et Stewart, 1998, p. 19), et [traduction] « l'importance d'un environnement pour une personne ou un groupe en fonction de leur expérience de cet environnement » (Stedman, 2003, p. 822).

Deux termes ressortent de ces définitions : signification et expérience. L'importance de la *signification* peut être illustrée par rapport à une forêt, par exemple, qui peut signifier une étendue sauvage pour une personne, un endroit pour y vivre pour une autre et un espace de loisirs pour une troisième. Les significations sont aussi solides l'une que l'autre, chacune est fondée sur l'expérience de chaque personne et elles sont toutes légitimes. Le fait que les trois (et d'autres) peuvent exister simultanément explique pourquoi les conflits portant sur la gestion des terres et des ressources sont si difficiles à résoudre (Stedman, 2003). L'*expérience* est également importante; en effet, l'expérience d'une personne avec un environnement a une incidence sur son sentiment d'appartenance. Relph (1976) décrit le sentiment d'appartenance comme un long continuum d'expériences : plus une personne accumule d'expériences, plus son sentiment d'appartenance s'intensifie. Cette idée conduit à l'observation selon laquelle les personnes qui ont plus d'expériences au sein d'un environnement (p. ex., un résident ou un membre actif de la communauté, etc.) auront un sentiment d'appartenance plus fort qu'une personne qui n'y vit pas.

Un exemple concret : le bassin de Géorgie

L'écosystème du bassin de Géorgie – qu'on appelle également la région du bassin de Géorgie/Puget Sound –

comprend le bassin hydrographique regroupant le détroit de Géorgie, le détroit Juan de Fuca et le Puget Sound (figure 1). Cette région est également appelée mer des Salish, en référence aux Salish du littoral, dont le territoire correspond sensiblement à la région du bassin de Géorgie/Puget Sound. La région représente bien l'image qu'évoque la côte Ouest : montagnes, rivières, forêts pluviales, îles et fjords. Vancouver et Seattle, deux grandes portes économiques vers l'Asie et le Pacifique, en font partie, ainsi que Victoria, la capitale de la Colombie-Britannique, Olympia, la capitale du Washington et des dizaines de petites collectivités.

La croissance de la population est inévitable, étant donné le climat tempéré, le cadre naturel impressionnant et la qualité de vie de la région. Près de trois millions de personnes au Canada et quatre millions aux États-Unis vivent actuellement dans cette région biogéographique. En Colombie-Britannique, deux personnes sur trois habitent la région du bassin de Géorgie, qui représente moins de 3 % du territoire de la province. Cela se traduit par une densité de population plus de vingt fois supérieure à la moyenne provinciale. Au cours des 25 dernières années, la population de la région du bassin a plus que doublé et on prévoit qu'en 2020, elle atteindra quatre millions de personnes au Canada et dépassera les cinq millions aux États-Unis (Environnement Canada, 2003a).

Cette croissance démographique a donné lieu à une augmentation spectaculaire des agressions contre l'écosystème naturel, les infrastructures construites par les humains, la gestion publique et d'autres aspects des systèmes sociaux. Des problèmes environnementaux ont surgi, notamment la détérioration de la qualité de l'air, dominée par de fortes concentrations d'ozone dans les basses couches de

l'atmosphère; les problèmes de qualité de l'eau liés aux effluents industriels, aux eaux usées municipales, à l'évacuation en milieu marin et aux accidents écologiques; les problèmes en matière de quantité d'eau liés à l'absence d'une gestion efficace des eaux souterraines ainsi qu'aux infrastructures de stockage limitées; les pertes

qu'il était important de gérer la croissance démographique de la région en considérant les détroits de Géorgie et Juan de Fuca et le Puget Sound comme un seul système intégré (Barker, 1974). Malgré ces initiatives initiales et l'intensification des pressions démographiques dans la région, les mesures institutionnelles ont tardé à venir.

Les textes qui traitent du sentiment d'appartenance s'appuient sur l'observation selon laquelle les personnes ou les groupes s'identifient à un lieu géographique en fonction de leur expérience et de leur interaction avec celui-ci. Bien qu'on puisse définir l'espace géographique à l'aide de principes géométriques de direction et de distance, cet espace ne devient un lieu d'appartenance que lorsque les humains y vivent et « lui donnent de la valeur ».

dans la biodiversité et l'habitat des poissons et de la faune dues à l'empiètement humain; les problèmes de gestion des déchets liquides et solides; la transformation des terres agricoles en vue d'une autre utilisation; l'érosion du sol; les taux élevés de consommation d'énergie et un éventail de problèmes liés au système de transport. Un rapport sur les indicateurs déposé récemment indique que les conditions s'aggravent en ce qui a trait aux changements urbains et forestiers, à la qualité des lacs, des ruisseaux et des rivières, aux espèces marines en péril, aux substances toxiques chez les phoques marins et à la qualité de l'eau de mer (US EPA, 2006).

Les initiatives institutionnelles relatives au problème du bassin de Géorgie

On a pris conscience de la nécessité d'aborder les problèmes auxquels est confronté l'écosystème du bassin de Géorgie dans une perspective écosystémique il y a plus de 35 ans (Paish et associés, 1970; Canada, 1971). Dans les années 1970 et 1980, les problèmes soulevés ont permis de comprendre

À la fin des années 1980, on a commencé à entendre des appels en faveur d'une stratégie de gestion biorégionale de la croissance à l'échelle du bassin de Géorgie. En 1991, la Table ronde de la Colombie-Britannique sur l'environnement et l'économie a inauguré l'Initiative du bassin de Géorgie. Dans son rapport de 1991, la Table ronde a abordé les questions de gestion de la croissance dans une perspective biorégionale et a recommandé la collaboration des pouvoirs publics canadiens et américains aux niveaux fédéral, étatique, local et régional. Elle a recommandé, en particulier pour les procédures de planification régionale, d'adopter une approche écosystémique orientée vers deux objectifs principaux : favoriser l'augmentation de la densité résidentielle et le développement de collectivités compactes, et modifier les comportements individuels en matière de transport en encourageant le transport en commun et le covoiturage (TRCBEE, 1993).

Certains des éléments clés de l'Initiative du bassin de Géorgie, abandonnée en 1996, en même temps que la dissolution de la Table ronde, se

retrouvent dans l'Initiative de l'écosystème du bassin de Géorgie (IEBG) d'Environnement Canada. Les partenaires officiels de l'IEBG, lancée en 1998, étaient les suivants : Santé Canada, Pêches et Océans Canada, le British Columbia Ministry of Municipal Affairs et le British Columbia Ministry of Environment, Lands and Parks. L'IEBG était un plan d'action intégré à structure horizontale, fondé sur des données scientifiques et visant à améliorer la durabilité des écosystèmes. En mettant l'accent sur l'action communautaire pour la protection des écosystèmes, cette initiative avait pour objectif d'améliorer la coordination et la collaboration entre les intervenants en matière d'écosystèmes de tous les niveaux – gouvernementaux ou non⁵.

De son côté, Environnement Canada a renouvelé l'IEBG sous la forme du Plan d'action du bassin de Géorgie (PABG), un projet quinquennal (2003-2008) en collaboration horizontale pour la région du Pacifique et du Yukon du programme d'initiatives axées sur l'écosystème d'Environnement Canada. Le cadre de travail du partenariat du PABG vise à intégrer les priorités sociales et économiques de la région aux efforts en vue de protéger et de restaurer la santé de l'écosystème. Les partenaires d'Environnement Canada sont Pêches et Océans Canada, Parcs Canada, la province de la Colombie-Britannique (BC Ministry of Environment) et les Salish du littoral. Plus d'une centaine d'autres partenaires contribuent à ce projet, notamment les collectivités salish, les pouvoirs publics locaux et régionaux, d'autres ministères fédéraux et provinciaux, des organismes non gouvernementaux et des établissements universitaires. En tant que programme à partenaires multiples couvrant une variété d'enjeux des domaines économique, social et environnemental, le PABG introduit une approche de gestion horizontale des problèmes existants et nouveaux

du bassin de Géorgie. Il comprend un mécanisme de coordination (un comité directeur composé de représentants principaux de chacun des organismes partenaires) et une structure de gestion permettant une planification conjointe et la participation des parties intéressées à l'intérieur de leurs mandats respectifs et d'un mandat à l'autre, et la mise sur pied de partenariats avec d'autres organismes sur des projets spécifiques (Environnement Canada, 2003b).

La discordance entre la nature et la culture

Le Plan d'action du bassin de Géorgie est donc la plus récente d'une série de mesures institutionnelles reconnaissant la valeur du bassin de Géorgie et les menaces qui le guettent. On a utilisé des approches semblables de gestion axée sur les écosystèmes ailleurs dans le monde avec des résultats mitigés, par exemple, pour l'écosystème du bassin des Grands Lacs, qui, bien qu'il ne soit pas marin, consiste également en un grand bassin hydrographique transfrontalier caractérisé par une concentration encore plus élevée d'activité humaine. Et comme le démontre l'expérience des Grands Lacs, centrer les mesures institutionnelles sur des aménagements culturels et naturels communs peut donner des résultats importants. Le grand nombre d'institutions gouvernementales, non gouvernementales et universitaires qui sont concernées par l'écosystème des Grands Lacs témoigne de l'existence d'un sentiment d'appartenance à cette région⁶.

Cependant, contrairement aux Grands Lacs, nous alléguons que, dans le cas du bassin de Géorgie, la justification écologique de l'examen des problèmes selon une perspective écosystémique – et la création d'institutions reflétant cette perspective – n'a pas fait d'adeptes parmi la communauté élargie des résidents et des

décideurs. Nous soutenons qu'il en est ainsi parce que le sentiment d'appartenance à l'écosystème du bassin de Géorgie ne s'applique pas à la majorité des résidents.

Des sondages régionaux d'opinion publique ont révélé beaucoup d'inquiétudes face aux défis environnementaux communs (par ex., la pollution de l'air, la qualité et la quantité d'eau douce, les pressions concernant l'utilisation des terres, en particulier les terres agricoles et les espaces naturels, la destruction des habitats naturels, les espèces menacées, la contamination et les toxines marines, et les impacts du changement climatique). Mais ces inquiétudes ne sont pas dues à un intérêt ou à une appréciation pour l'écosystème du bassin de Géorgie. À notre connaissance, aucune question n'a été posée sur le bassin de Géorgie en tant que paysage social collectif dans le cadre d'enquêtes sociales mais, d'après notre expérience, le bassin de Géorgie n'est ni un nom bien connu ni un concept qui trouve un écho important parmi la population. En résumé, le bassin de Géorgie est un espace qui n'a pas généré de sentiment d'appartenance général.

Malgré l'absence de mesures d'évaluation de la sympathie du public envers le bassin de Géorgie (ou même de sa notoriété), la réaction du gouvernement de la Colombie-Britannique face au concept au cours de cette période donne une idée du manque d'affinités entre le public et le bassin de Géorgie, qui se reflète dans les Débats de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique (Assemblée législative de la Colombie-Britannique, 2006). Dans le compte rendu des Débats du Hansard, on trouve quelques mentions du bassin de Géorgie entre 1970 et 1989, une grande quantité d'entrées entre 1991 et 1996 puis aucune mention digne d'intérêt jusqu'à ce jour.

Il est évident qu'entre 1990 et 1996, l'intérêt du corps législatif pour le bassin de Géorgie a culminé et que cette période représente un cas particulier plutôt qu'une tendance.

De son côté, au cours des quinze dernières années, le gouvernement provincial s'est d'abord montré enthousiaste, puis bien disposé, puis silencieux, puis « partenaire » non intéressé, et finalement partenaire, seulement de nom, sans en avoir l'esprit et certainement pas en termes de participation soutenue sous forme de ressources humaines et financières. Le gouvernement provincial est un partenaire signataire du cadre de collaboration de 2003 du PABG (Environnement Canada, 2003b) mais ne participe pratiquement pas au dossier. À l'origine, deux ministères provinciaux faisaient partie du cadre de collaboration du PABG de 2003, mais un seul demeure à la suite de la réorganisation du gouvernement de la Colombie-Britannique en juin 2005. Ce ministère ne contribue d'aucune manière aux activités du PABG et une recherche effectuée sur le site web du gouvernement de la Colombie-Britannique ne révèle aucune mention digne d'intérêt du Plan d'action du bassin de Géorgie.

Pourquoi un concept bien accepté, telle qu'une gestion axée sur les écosystèmes, appliqué à une région qui semble être un cadre naturel pour faire l'essai d'une telle approche, n'intéresse-t-il pas les résidents du bassin de Géorgie et les politiciens de la Colombie-Britannique? En s'appuyant sur le concept du sentiment d'appartenance, nous soutenons que le bassin de Géorgie n'a pas généré un sentiment d'appartenance endémique envers l'espace biogéographique du bassin de Géorgie.

Par contre, il existe un certain nombre de sentiments d'appartenance concurrents qui font en sorte que les

résidents ressentent un sentiment d'appartenance autre qu'au bassin de Géorgie (par ex., aux basses terres du Fraser, à la région métropolitaine de Vancouver, à la Sunshine Coast, aux îles Gulf, à l'île de Vancouver ou à un nombre illimité d'endroits différents). Les personnes s'identifient comme Vancouverois ou résidents de l'île Salt-spring ou toute autre désignation; mais certainement pas comme résidents du bassin de Géorgie.

Pourquoi un concept bien accepté, telle qu'une gestion axée sur les écosystèmes, appliqué à une région qui semble être un cadre naturel pour faire l'essai d'une telle approche, n'intéresse-t-il pas les résidents du bassin de Géorgie et les politiciens de la Colombie-Britannique?

Autrement dit, nous croyons qu'il existe une discordance entre la définition de l'écosystème naturel du bassin de Géorgie et les « systèmes culturels » (p. ex., les sentiments d'appartenance) qui existent dans cette région. Les expériences et le vécu des résidents actuels de la région – individus ou collectivités – ne trouvent pas leur origine dans l'écosystème du bassin de Géorgie et n'y sont pas liés.

Nous faisons cette affirmation sous deux réserves. D'abord, nous limitons cette situation à la période contemporaine. Issue de l'ancienne culture autochtone, la mer de Salish existe en termes de sentiment d'appartenance s'inscrivant dans l'écosystème naturel. Ce sentiment d'appartenance est un produit de l'écosystème naturel dans lequel s'est développée une culture commune en réponse au paysage et aux ressources qui s'y trouvent. Néanmoins, ceci ne fait que renforcer la discordance entre la culture contemporaine et celle des Premières nations. La conception des institutions contemporaines ne reflète pas la vision du monde des Autochtones; en effet, plutôt que de faire partie du paysage naturel, nous vivons sans en tenir compte.

Ensuite, du côté américain de la région du bassin de Géorgie/Puget Sound, on fait montre d'un sentiment d'appartenance plus prononcé à l'égard de Puget Sound en tant que concept et qu'expression culturelle de l'identité. Qu'on reconnaisse le nom ou qu'on apprécie le concept, la mention de Puget Sound susciterait plus de reconnaissance de la part des répondants de la région de Seattle que si on posait une question semblable sur le bassin

de Géorgie à Vancouver ou à Victoria. Qu'il s'agisse de la Puget Sound Action Team, qui a ses activités à Olympia, dans le bureau du gouverneur ou de l'équipe professionnelle de soccer des Sounders de Seattle, la culture Puget Sound existe en tant que sentiment d'appartenance et complément du paysage naturel.

Aller de l'avant

Le dilemme exposé dans le présent article donne lieu à notre conclusion centrale : lorsqu'ils élaborent des initiatives axées sur les écosystèmes, les concepteurs doivent tenir compte du sentiment d'appartenance tel que les humains le perçoivent – autant qu'ils cherchent à comprendre la dynamique complexe des plantes, des animaux et des éléments du milieu physique. On ne peut imposer aux gens une perspective écosystémique alors que la définition de l'écosystème est en contradiction avec leur sentiment d'appartenance ou sans importance à cet égard. Lorsque le sentiment d'appartenance et les écosystèmes naturels concordent, la résonance qui en résulte entraîne une forte motivation de réussir pouvant donner lieu à des mesures institutionnelles

dynamiques qui prennent racine dans les paysages naturels. Quand ils ne concordent pas, la dissonance représente un défi de taille à relever. Tenir compte du sentiment d'appartenance entraînera naturellement une approche écosystémique élaborée sur des bases solides, plutôt qu'une approche imposée dont la structure élégante ne repose sur rien.

Cependant, le dilemme actuel est réel. Dans le bassin de Géorgie, à l'écosystème ne correspond aucun sentiment d'appartenance, ce qui donne lieu à une question d'ordre pratique : comment aborder la contradiction entre le besoin de tenir compte des préoccupations relatives à l'écosystème selon une perspective écosystémique et l'absence d'un sentiment d'appartenance à l'égard du bassin de Géorgie? Deux options sont possibles afin que la Colombie-Britannique puisse aller de l'avant : soit éliminer le concept écosystémique du bassin de Géorgie, soit créer un sentiment d'appartenance au bassin de Géorgie.

Malgré les efforts d'un grand nombre de personnes dévouées au cours des quinze dernières années, il est peut-être temps d'examiner si l'absence d'un sentiment d'appartenance en étroite concordance avec l'écosystème du bassin de Géorgie met en péril les initiatives visant à adopter dans la région une approche axée sur les écosystèmes. Nous ne voulons pas dire que les approches écosystémiques sont malencontreuses mais plutôt que la recherche du bon écosystème continue. Une autre approche en ce qui a trait au bassin de Géorgie pourrait consister à considérer les îles canadiennes du Pacifique – depuis l'île de Vancouver, en passant par l'île Gulf, l'archipel de Brighton et les nombreuses îles côtières, jusqu'aux îles de la Reine-Charlotte/Haida Gwaii – comme une entité collective digne de sa propre approche axée sur les

écosystèmes. Dans cette région, les tensions exercées sur l'environnement et les ressources nécessitent l'adoption d'une perspective à l'échelle de l'écosystème. Étant donné l'héritage maritime commun et le sentiment d'appartenance que partagent les résidents des îles côtières, centrer les efforts sur les îles canadiennes du Pacifique pourrait fournir une meilleure base axée sur les écosystèmes.

Mais le problème ne se situe peut-être pas du côté de l'écosystème mais bien de notre côté. Il est possible de réhabiliter le bassin de Géorgie, d'aller de l'avant en s'appuyant sur près de quarante ans d'efforts et d'enfin adopter une réflexion et un comportement écosystémiques. Mais un tel effort nécessitera le développement d'un sentiment d'appartenance correspondant. Pour ce faire, il faudra non seulement transcender les sentiments d'appartenance existants mais également faire en sorte que l'écosystème ait un sens pour ses habitants.

C'est certainement plus facile à dire qu'à faire. Un bon point de départ consisterait à nommer l'écosystème. Si « la région biogéographique bassin de Géorgie/Puget Sound », dont le nom a une résonance bureaucratique et scientifique, était renommée « mer des Salish » plutôt que de faire référence au lointain roi George III, qui a vécu il y a plus de deux siècles, ou à un subalterne du capitaine Vancouver de la même époque (le lieutenant Peter Puget), nous pourrions ré-établir le lien avec l'écosystème naturel qui existe au sein des groupes autochtones de ces régions. Il ne s'agit pas d'un simple exercice de sémantique; nous croyons que de donner à l'écosystème le nom de mer des Salish aurait une signification pour les résidents et leur patrimoine et représenterait une étape importante dans le développement d'un sentiment d'appartenance plus fort.

La Colombie-Britannique a connu récemment un changement de ce genre. Bien que les îles de la Reine-Charlotte portent toujours ce toponyme officiel (en l'honneur de la reine qui fut l'épouse du roi George, mentionné ci-dessus), le gouvernement de la Colombie-Britannique les désigne maintenant sous le nom de Haida Gwaii. On a procédé à cette modification par respect envers la nation haïda, dont les membres furent les premiers habitants des îles, et il s'inscrit dans la « nouvelle relation » que le nouveau gouvernement essaie d'établir depuis quelques années avec les Premières nations (McInnes, 2003). Bien que la modification de nom d'un lieu ou d'un élément géographique puisse être une formalité compliquée⁷, il s'agit d'un acte administratif simple pour le gouvernement que de faire référence à un lieu sous un autre nom – comme l'indique l'exemple de Haida Gwaii. Mais même s'il ne s'agit que d'un acte simple, nous soutenons qu'il serait extrêmement symbolique et potentiellement puissant.

Ainsi se présente le défi que nous lançons, non seulement au gouvernement de la Colombie-Britannique, mais à ceux du Canada, de l'État du Washington et des États-Unis : donner une chance à cet écosystème en commençant par une première étape simple mais potentiellement puissante : honorer le passé tout en gardant une vision d'avenir pour la mer des Salish.

Notes

- 1 Auteurs : Justin Longo (candidat au Ph. D., Université de Victoria) et R. Anthony Hodge, Ph.D., P.Eng (président, Anthony Hodge Consultants Inc.).
- 2 Un écosystème est un sous-ensemble défini de la biosphère (p. ex., un environnement terrestre ou marin de toute taille) et la dynamique complexe des plantes, des animaux, des microbes et des éléments environnementaux physiques qui

interagissent entre eux au sein de cet environnement (McLeod *et al.*, 2005).

- 3 Les initiatives axées sur l'écosystème d'Environnement Canada se caractérisent par un certain nombre de principes qui nécessitent une approche horizontale en matière de politiques, notamment :
- une approche écosystémique : la reconnaissance des rapports mutuels entre la terre, l'air, l'eau, la faune et les activités humaines;
 - des décisions fondées sur des données scientifiques sensées : faisant appel aux sciences naturelles et sociales conjuguées aux connaissances locales et traditionnelles;
 - des partenariats fédéraux-provinciaux-territoriaux : des activités menées en collaboration par les gouvernements pour permettre à tous les Canadiens de jouir d'un environnement optimal;
 - des réalisations individuelles ou collectives : la conception et la mise en œuvre d'initiatives en collaboration avec des particuliers, des collectivités, les peuples autochtones, des entreprises privées et les gouvernements.

Environnement Canada dirige d'importantes initiatives axées sur l'écosystème, dont : le Plan d'action écologique des régions côtières de l'Atlantique; le Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000; Grands Lacs 2000; le Plan d'action du bassin de Géorgie et l'initiative des écosystèmes nordiques. Voir <<http://www.ec.gc.ca/ecosyst/docinfo.html>>

- 4 Voir, p. ex., PLUARG, 1978.
 5 Voir, p. ex., Kay, 1998.
 6 Voir l'analyse dans Colborn *et al.*, 1990, chapitre 9.
 7 La responsabilité de donner un nouveau toponyme à un lieu ou une entité géographique incombe à la Commission de toponymie du Canada, qui en général, tient compte des demandes de modification faites par le public et les organismes (voir Ressources naturelles Canada, 2006).

Les références sont disponibles sur notre site web à <www.recherchepolitique.gc.ca>.

Échanges sur les expériences

Le PRP a eu le plaisir récemment d'organiser une mission d'étude du Danemark, dirigée par la ministre danoise des affaires sociales et de l'égalité entre les sexes, Eva Kjer Hansen. Les Danois étaient intéressés à connaître comment le Canada se préparait au vieillissement de la société et quelles étaient ses pratiques exemplaires; des documents et des explications leur ont été fournis sur le vieillissement de la population et sur les questions concernant le marché du travail, les incitatifs et la souplesse à l'égard des travailleurs âgés, ainsi que d'autres questions et défis plus vastes auxquels les personnes âgées du Canada doivent faire face.

Le Canada a également pu tirer profit d'une présentation des visiteurs danois et d'une discussion sur les récents changements apportés aux politiques danoises concernant l'âge de la retraite, les subventions pour les études et d'autres politiques relatives au marché du travail. En Europe, le Danemark est considéré comme un chef de file en ce qui concerne l'intégration de principes comme la « flexicurité » à ses politiques sur le marché du travail. En bref, leur approche consiste à maintenir un faible taux de protection de l'emploi, ce qui entraîne un faible taux d'occupation d'emploi et un taux de roulement élevé, combiné à de hauts niveaux de remplacement du revenu pour les chômeurs, et de grands investissements dans les politiques d'intervention relatives au marché du travail. La politique danoise exige des chômeurs, après une courte période de recherche d'emploi, qu'ils occupent un emploi ou qu'ils soient en formation. Par conséquent, le taux de chômage au Danemark est faible, la main-d'œuvre est adaptable et la productivité est élevée. Le PRP surveille actuellement l'élaboration de nouveaux concepts en ce qui concerne les politiques du marché du travail, et étudie la pertinence de ces concepts pour le futur marché du travail canadien.



De droite à gauche, à la table de conférence du PRP : Poul E. D. Kristensen, ambassadeur du Danemark au Canada; Thomas Boerner, secrétaire permanent, ministère des affaires sociales du Danemark; Eva Kjer Hansen, ministre des affaires sociales et de l'égalité entre les sexes du Danemark; Susan Scotti, sous-ministre adjointe, RHDSC; Terrance Hunsley, directeur principal de projet, PRP; Mitch Bloom, directeur général, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions, RHDSC; Barbara Glover, directrice générale, Politiques du marché du travail, RHDSC.

Sommaire de « Situation de l'apprentissage électronique au Canada Portrait général des résultats de recherche, des lacunes et des orientations prometteuses »

**Robert M. Bernard
Philip C. Abrami
C. Anne Wade**

**Centre d'études sur l'apprentissage
et la performance (CEAP)
Projet CanKnow
(Canadian Network for
Knowledge Utilization)
Université Concordia**

Résumé

L'analyse des écrits récents sur l'apprentissage électronique ayant servi de base au présent article a été réalisée en vertu d'un contrat conclu avec le Conseil canadien sur l'apprentissage¹. L'analyse élabore un « répertoire des points de vue » englobant les points de vue du public, de la recherche, des politiques et des praticiens; elle détermine ce qui est incomplet dans les divers écrits; elle explore ce qui est efficace (pratiques exemplaires); et elle présente une vision des voies prometteuses pour la recherche. L'analyse a porté sur le rôle de l'apprentissage électronique dans l'éducation de la petite enfance, l'éducation aux niveaux primaire et secondaire, l'éducation au niveau postsecondaire, l'éducation des adultes, et la santé et l'apprentissage.

Introduction

Depuis que Thomas Edison a déclaré en 1922 que « le film cinématographique est destiné à révolutionner notre système d'éducation et dans quelques années, il supplantera en grande partie, sinon entièrement, le recours aux manuels scolaires » (cité [en anglais] dans Cuban, 1986 : 9), on n'a cessé de chercher des technologies qui puissent améliorer l'enseignement et l'apprentissage dans un contexte éducationnel. La radio, la télévision ou les bandes vidéo éducatives, l'enseignement assisté par ordinateur et l'enseignement informatisé, les systèmes de tutorat intelligents, les vidéoconférences et la vidéo interactive, le multimédia, Internet, l'enseignement sur le web, l'apprentissage électronique, les portails universitaires, les bibliothèques et bases de données électroniques, les systèmes de gestion de l'apprentissage, les services électroniques aux étudiants ainsi que, plus récemment, les blogues, les wikis, les appareils numériques personnels et les lecteurs MP 3, telles sont certaines

des technologies qui ont été annoncées selon le cas comme une panacée ou une innovation révolutionnaire en technologie de l'apprentissage.

Selon Jamie Rossiter (2002), toutes les technologies numériques évoquées ci-dessus relèvent de ce qu'on appelle communément « apprentissage électronique ». Il définit l'apprentissage électronique comme le développement des connaissances et des compétences par le recours à des technologies de l'information et des communications, en particulier à l'appui des interactions servant à l'apprentissage : interactions avec du contenu, avec des activités et outils d'apprentissage, et avec d'autres personnes. L'apprentissage électronique n'est pas uniquement lié au contenu ni limité à une technologie en particulier, et il peut être un élément d'un apprentissage mixte ou hybride (J. Rossiter, 2002; aussi 2005 dans une allocution à un atelier du CCA sur l'apprentissage électronique). C'est sur la base de cette définition, d'un contrat d'analyse octroyé par le Conseil canadien sur l'apprentissage, et d'une nouvelle méthode d'examen appelée « argument catalogue » (répertoire des points de vue) que nous avons entrepris le projet décrit ici. Une version du rapport sera publiée dans un prochain numéro spécial de *Canadian Journal of Learning and Technology* (Abrami *et al.*, sous presse).

Méthode : Qu'est-ce qu'un répertoire des points de vue?

Un répertoire des points de vue (Abrami *et al.*, 2006) est un recensement systématique, à l'égard d'un thème donné, des points de vue figurant dans diverses sources documentaires :

- médias imprimés (comme représentation de l'exposition du grand public);

- documents relatifs à l'élaboration de politiques;
- documents relatifs à la pratique;
- compilations scientifiques et examens de la recherche;
- données empiriques puisées dans les résultats de recherches primaires.

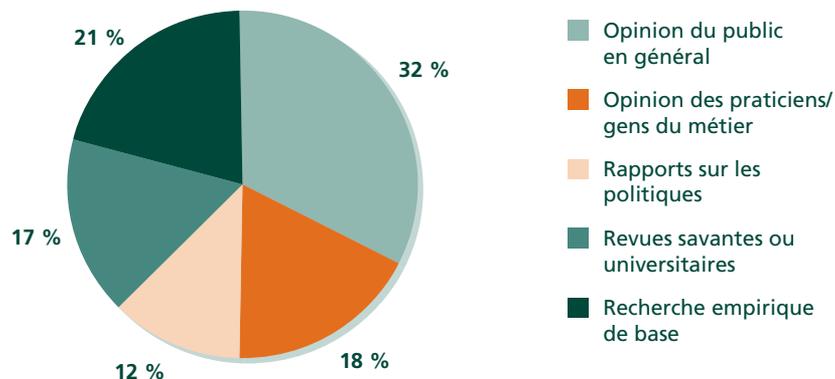
Un répertoire des points de vue présente une perspective globale de tous les points de vue pertinents ainsi que des données contenues dans les études publiées dans le domaine. Un autre but important consiste à rechercher les lacunes et recouvrements entre différents groupes d'intérêts. En dernier ressort, nous prévoyons que les constatations issues d'un catalogue d'arguments peuvent être soumises à la communauté – le public non initié, les décideurs, les praticiens et les chercheurs – de façon à les renseigner, à aider à l'élaboration des politiques gouvernementales et institutionnelles, à aider les praticiens dans leurs fonctions professionnelles courantes et à suggérer de nouvelles voies prometteuses pour les recherches futures.

Élaboration du répertoire des points de vue

L'élaboration d'un répertoire des points de vue se fait en étapes comme suit :

- Étape 1 :** Préciser le but et les questions de recherche.
- Étape 2 :** Repérer et obtenir les documents.
- Étape 3 :** Décider des documents à inclure et exclure.
- Étape 4 :** Créer une table de codage.
- Étape 5 :** Affecter des codes aux documents.
- Étape 6 :** Analyser et interpréter les données.
- Étape 7 :** Diffuser les résultats.

FIGURE 1
Proportion de chaque source de documents



Source : Abrami *et al.* (2005).

Au total, 2 042 documents ont été repérés grâce à des recherches en ligne parmi les documents de politique, articles (de journaux) relevant de l'opinion publique, articles (de revues professionnelles) à l'intention des praticiens, revues savantes et études empiriques canadiennes. Un sous-ensemble de 1 146 documents ont été examinés, dont 726 ont été inclus. Les responsables de l'examen ont compté les messages positifs, négatifs et neutres dans chaque catégorie d'écrits. Les messages principaux ont aussi été extraits de chaque document. La figure 1 indique la proportion relative de documents extraits et analysés dans chaque catégorie de documents.

En vertu du mandat que nous a confié le CCA, nous devons examiner des documents relevant d'une variété de thèmes, y compris éducation des adultes, éducation de la petite enfance, éducation primaire ou secondaire, éducation postsecondaire, et santé et apprentissage. Nous avons observé une répartition inégale des documents selon ces thèmes. La figure 2 indique la répartition des 726 documents.

Ce que nous avons découvert : observations sur les écrits

Opinion publique (représentée dans les médias imprimés)

- L'apprentissage électronique est un domaine de l'éducation connaissant une croissance rapide.
- L'apprentissage électronique rehausse l'accès aux programmes d'éducation.
- Le financement des coûts élevés de l'apprentissage électronique peut détourner des ressources d'autres priorités en matière d'éducation.
- Il y a une certaine préoccupation au sujet des éventuels effets négatifs de l'apprentissage électronique sur le développement des capacités créatives des enfants.
- Les enseignants et les salles de classe demeureront essentiels dans un monde d'apprentissage électronique.

Documents de politique

- Les responsables des politiques sont en général favorables à l'apprentissage électronique.

- Il y a une nécessité de combler les écarts entre théorie, recherche et pratique.
- La technologie devrait être introduite et utilisée uniquement dans des contextes qui s’y prêtent.
- Il y a quatre raisons principales d’utiliser l’apprentissage électronique : compétitivité économique; réalisation des buts éducatifs; accroissement de l’accès; rôle comme catalyseur de changement dans l’éducation.

Praticiens

- L’apprentissage électronique augmente l’accessibilité, la flexibilité et les occasions d’apprentissage.
- L’apprentissage électronique exige d’attacher une attention soignée à la conception des cours, à la planification pédagogique, à la formation professionnelle et à l’appui fiscal.
- Nous avons besoin de nouvelles politiques et stratégies pour

répondre aux nouvelles demandes sociales à l’égard de la technologie de l’éducation.

Recherche documentaire

- Les évaluations de l’apprentissage électronique varient de neutres à positives; il est au moins aussi efficace que l’enseignement traditionnel.
- Nous devons étudier les questions de conception et de nouvelles stratégies en matière d’enseignement et d’apprentissage.
- Un apprentissage électronique efficace exige la présence d’un soutien immédiat, important et soutenu.
- Il y a un manque de données empiriques probantes appuyant le recours à l’apprentissage électronique.

Recherche primaire

- Certains apprenants sont mieux préparés que d’autres à utiliser l’apprentissage électronique.

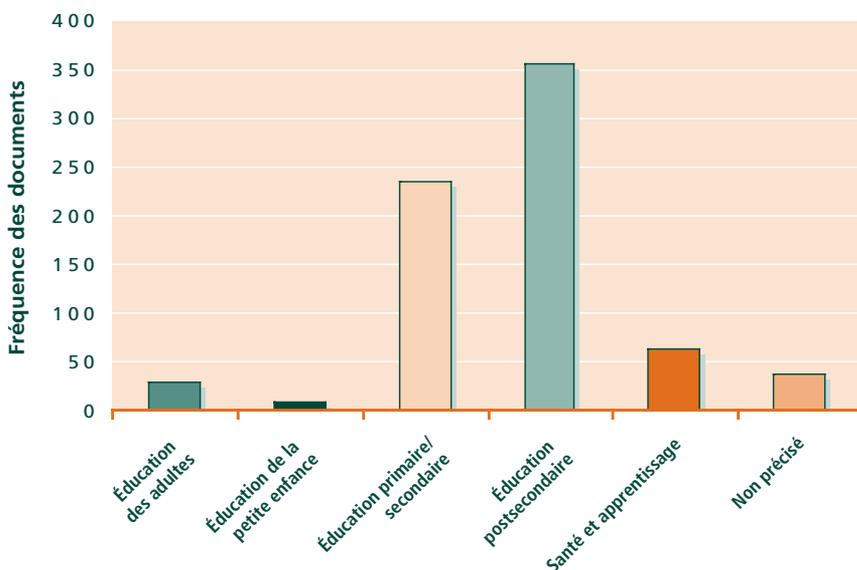
- La conception de cours efficaces pour l’apprentissage électronique ne ressemble pas aux méthodes pédagogiques traditionnelles.
- Les enseignants ont besoin de perfectionnement professionnel et de formation pour utiliser la technologie efficacement.
- Les méthodes collaboratives rendues possibles par les technologies en ligne facilitent une réflexion plus évoluée.
- L’apprentissage électronique offre de nouvelles possibilités éducatives aux étudiants handicapés.

En passant en revue les documents, nous avons extrait sept thèmes majeurs, puis coté l’ampleur de l’effet positif perçu sur une échelle de 0 à 1,0. La figure 3 donne les résultats de cette analyse. Les deux thèmes ayant la cote la plus faible sont l’effet de l’apprentissage électronique sur le maintien aux études ou la perte d’effectifs dans des cours et des programmes, et l’incidence de l’apprentissage électronique sur le coût de l’éducation. Quatre des thèmes ayant les cotes d’effet les plus élevées (réalisation, satisfaction, communication et réponse aux demandes sociales) traduisent directement l’incidence de l’apprentissage électronique sur les buts de l’éducation. La flexibilité, qui figure parmi les cotes les plus élevées, est associée aux questions d’accessibilité à l’éducation et au sentiment d’habilitation que la technologie offre aux apprenants.

Sommaire quantitatif de la recherche primaire au Canada

Les recherches primaires sur l’apprentissage électronique dans le contexte canadien qui pouvaient être résumées en termes quantitatifs ont été repérées. Nous avons examiné 152 études et en avons trouvé sept qui étaient véritablement expérimentales (randomisation avec groupe expérimental et groupe

FIGURE 2
Fréquence de documents selon les thèmes du CCA



Source : Abrami *et al.* (2005).

témoin), et 10 qui étaient quasi expérimentales (pas de randomisation mais comportant un pré-test et un post-test). Nous avons extrait de ces études 29 ampleurs de l'effet ou différences moyennes normalisées, qui ont été intégrées à la mesure composée.

Une différence moyenne normalisée, ou ampleur de l'effet, correspond à la différence entre un groupe expérimental et un groupe témoin en unités d'écart type (ET). Une ampleur de l'effet de +1,0, par exemple, signifie que le groupe expérimental a surpassé le groupe témoin par 1 ET. À l'inverse, une ampleur de l'effet de 1,0 indique que le groupe témoin a eu des résultats supérieurs de 1 ET à ceux du groupe expérimental. Une ampleur de l'effet peut être interprétée comme un gain en pourcentage d'un groupe par rapport à un autre groupe. Pour une ampleur de l'effet de +1,0, environ 84 % des participants du groupe expérimental ont eu des résultats égaux ou supérieurs à la moyenne des participants du groupe témoin (50^e percentile), soit un gain de 34 %. Une telle différence est considérée comme une importante ampleur de l'effet (Bernard et Naidu, 1990).

L'ampleur moyenne de l'effet était de +0,177, c'est-à-dire un léger effet positif. Environ 54 % des participants à l'apprentissage électronique ont eu des résultats égaux ou supérieurs à la moyenne des participants du groupe témoin (50^e percentile), soit un avantage de 4 %. Cependant, la valeur de l'hétérogénéité était importante, ce qui indique une grande dispersion des ampleurs de l'effet. Il est donc clair que l'apprentissage électronique ne maximise pas toujours l'effet sur l'éducation.

Généralisations à partir de l'analyse des documents retenus et codés

- Une uniformité remarquable est ressortie entre les sources de

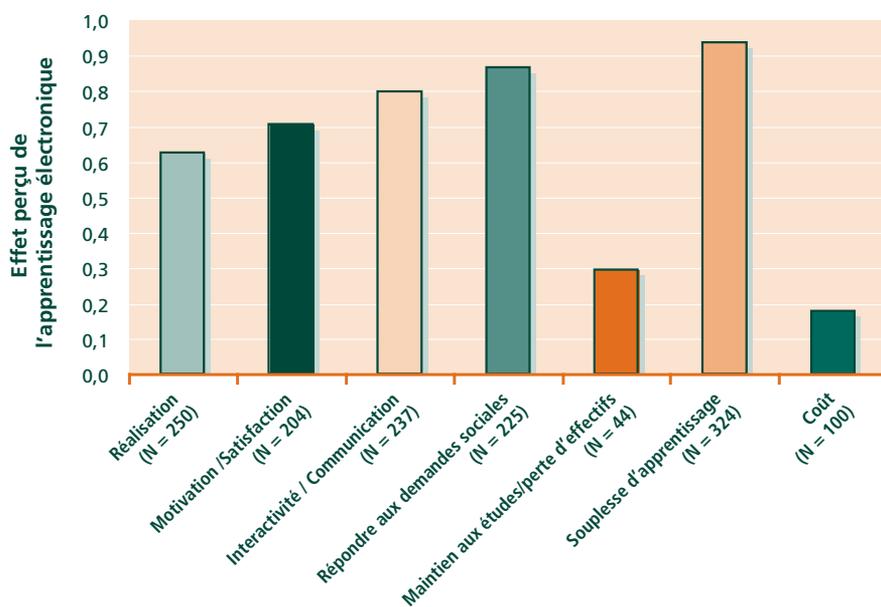
documents et, dans une moindre mesure, entre les thèmes du CCA : l'apprentissage électronique dans la petite enfance, l'éducation aux niveaux primaire et secondaire, l'éducation au niveau postsecondaire, l'éducation des adultes, et santé et apprentissage.

- On estime de façon générale que l'apprentissage électronique produit des effets positifs, et ce, surtout sur la réalisation, la motivation, la communication, la souplesse d'apprentissage et le fait de répondre aux demandes sociales.
- Les effets perçus de l'apprentissage électronique sont plus grands dans le cas de l'éducation à distance, où la technologie est nécessaire, et moins grands dans les contextes d'enseignement en personne.
- Les effets perçus de l'apprentissage électronique sont plus grands avec le recours à des technologies fondées sur des réseaux que dans l'intégration d'une technologie

sans réseau dans un milieu éducatif.

- Les utilisations pédagogiques de la technologie, les applications relevant de l'apprenant (utilisation de la technologie par l'apprenant) et les applications en matière de communication ont produit un plus grand effet que les utilisations directives ou informatives.
- L'efficacité des applications de la technologie centrées sur l'apprenant est considérée comme étant supérieure à celle des applications centrées sur l'enseignant utilisées pour communiquer de l'information.
- Par rapport aux questions liées à la conception des cours et à l'infrastructure ou la logistique, la question du perfectionnement professionnel a reçu peu d'attention.
- La technologie est utilisée surtout à des fins de communication et de présentation.

FIGURE 3
Effets perçus de l'apprentissage électronique



Source : Abrami *et al.* (2005).

- La recherche canadienne sur l'apprentissage électronique est surtout de nature qualitative. Elle présente peu de données expérimentales permettant de préciser ce qui est efficace dans les contextes d'apprentissage électronique.

Discussion

Les résultats de cette étude n'appuient pas catégoriquement l'apprentissage électronique, mais ils sont positifs et encourageants. Quiconque est sensible au délicat équilibre que doivent trouver les organismes publics entre des ressources rares et la longue liste de besoins associés à leur mission sait que le gaspillage est l'ennemi de la responsabilité fiscale. Dans les organismes éducationnels (c-à-d. les écoles), l'excès en toute chose réduit les moyens affectés à d'autres choses qui peuvent être d'une importance égale ou supérieure. Ainsi en va-t-il de l'acquisition de technologies de l'apprentissage électronique. La technologie et les moyens humains et matériels nécessaires à son soutien sont coûteux; il s'impose donc de savoir quels éléments aident véritablement les apprenants, ce qui fait leur efficacité et dans quelles conditions ils sont efficaces. Il importe aussi de savoir comment les technologies de l'apprentissage sont perçues dans les milieux gouvernementaux (chez les responsables des politiques), par les enseignants et les administrateurs (praticiens), par les créateurs et les chercheurs ainsi que par le grand public qui soutient l'éducation par ses taxes. La présente étude a examiné ces points de vue en analysant diverses catégories d'écrits où les effets de l'apprentissage électronique, en termes généraux, ont été discutés.

Ci-dessous figure un extrait de notre rapport au CCA. Il est présenté ici parce qu'il exprime très succinctement, sur la base de nos observations, un message important que nous souhaitons communiquer.

[TRADUCTION]

En éducation, il y a l'opinion erronée, transmise au fil des générations : 1) que la technologie est la « solution magique » à toute la gamme de problèmes des écoles et des apprenants; et 2) que si on dépense suffisamment pour pallier les problèmes de l'éducation, l'argent consacré à la seule technologie apportera le genre de changements qui sont nécessaires pour produire une

Il ne s'est jamais vu que l'argent seul règle les problèmes à moins qu'il soit investi à parts égales dans les ressources humaines et matérielles.

population bien renseignée et sachant lire et calculer. Il est probablement vrai que la vaste gamme de technologies électroniques qui sont maintenant disponibles sont plus susceptibles d'apporter un changement dans l'éducation, par exemple, que les technologies du film, de la télévision, des machines à apprendre et des systèmes de tutorat intelligents. Cependant, il ne s'est jamais vu que l'argent seul règle les problèmes à moins qu'il soit investi à parts égales dans les ressources humaines et matérielles. Nous avons constaté parmi les nombreuses variables codées qui peuvent être considérées comme un appui à l'apprentissage électronique que l'évocation du perfectionnement professionnel obtenait la cote la plus faible parmi tous les types de documents et tous les groupes thématiques du CCA (11,16 % de tous les documents examinés). Par contre, presque la moitié des documents que nous avons examinés (47,8 %) évoquaient l'infrastructure et l'appui logistique à l'apprentissage électronique. On peut soutenir que l'éducation des Canadiens serait mieux servie

si on mettait davantage l'accent sur la préparation et la formation des praticiens à l'utilisation efficace de la technologie que si on se précipitait pour adopter la « technologie du jour » (p. 36).

Commentaires sur notre méthode

Dans l'ensemble, les messages des diverses catégories d'écrits convergent : il est perçu et démontré que l'apprentissage électronique produit un effet positif sur l'apprentissage

dans le contexte canadien. Cependant, il y a aussi des réserves face à cette constatation, ayant trait surtout au délai de 90 jours dont nous avons disposé pour produire le catalogue d'arguments. D'abord, nous n'avons pas pu passer en revue la totalité des écrits. Deuxièmement, nous n'avons pas pu approfondir chaque thème extrait des écrits pour jauger la profondeur des perceptions et des opinions. Troisièmement, en raison des contraintes de temps, nous n'avons pas pu déterminer la fiabilité du processus d'extraction et de codage des thèmes et des impressions positives ou négatives. Enfin, nous n'avons pas pu traiter efficacement l'importance des opinions et les recoupements entre elles, surtout dans les articles de la presse grand public. Par exemple, un article qui paraît dans un quotidien local (p. ex., *The Gazette*) est-il aussi important qu'un article qui paraît dans un magazine national (p. ex., *Maclean's*)? Et un sujet traité par une agence de presse et publié dans des journaux de tout le Canada devrait-il être considéré comme ayant la même importance qu'un article qui ne reçoit pas une diffusion nationale?

Par ailleurs, un examen comme celui que nous avons effectué et sur lequel

nous faisons rapport ici doit être disséminé aux divers publics (grand public, praticiens, décideurs, chercheurs) dont les sources ont fourni les données. Le rapport technique de 47 pages, qui se trouve dans le site web du CCA, ne sera même pas lu par une fraction de l'ensemble des Canadiens préoccupés et intéressés par le sujet. Nous avons créé Can-Know (Canadian Network for Knowledge Utilization) comme instance de dissémination du Centre d'études sur l'apprentissage et la performance. Nous avons l'intention d'adopter une démarche ciblée en matière de dissémination, en produisant pour divers publics des résultats et interprétations spécialisés, présentés dans une prose accessible et non technique. Notre premier document de dissémination (*Knowledge Link*, vol. 1, n° 1, avril 2006) donne un résumé succinct mais complet des résultats de cette étude.

À l'avenir, la dissémination se fera aussi par la présentation d'exposés, la publication d'articles dans les revues et magazines des praticiens et la participation à des débats professionnels, par exemple dans le prochain numéro spécial de *Canadian Journal of Learning and Technology*.

Nous avons débuté ce projet en voulant renseigner les Canadiens ayant divers niveaux d'intérêt et de préoccupation envers l'état de l'apprentissage électronique au Canada. Ce faisant, nous avons aussi mis à l'essai la méthode initialement envisagée pour la constitution d'un répertoire des points de vue. Même si nous admettons volontiers que le produit est imparfait, nous sommes convaincus que ce genre d'examen systématique peut révéler des aspects d'enjeux importants qui passent souvent inaperçus dans les rapports de recherches et revues savantes. Comme nous

croyons que cet essai a démontré la valeur de la démarche prévue, nous espérons que la méthode bénéficiera d'un processus de raffinement continu et qu'il se créera de nouveaux moyens de sensibiliser des publics diversifiés.

Note

- 1 Le Conseil canadien sur l'apprentissage a financé le bilan du domaine qui a servi de base au présent article, en vertu d'un contrat accordé à Abrami, Bernard, Wade et Schmid. Les opinions exprimées ici sont strictement celles des auteurs. Les questions devraient être adressées à Robert M. Bernard, Centre d'études sur l'apprentissage et la performance, Université Concordia, 1455, boul. de Maisonneuve O., Montréal (Québec) H3G 1M8. <bernard@education.concordia.ca>.

Les références sont disponibles sur notre site web à <www.recherchepolitique.gc.ca>.

Appel d'articles • Appel d'articles • Appel d'articles

Horizons acceptera des articles non sollicités sur la recherche en matière de politiques horizontales, pour publication dans les prochains numéros.

Les articles originaux soumis devraient présenter de l'intérêt pour une vaste collectivité de chercheurs et d'analystes fédéraux en matière de politiques horizontales et s'adresser au non-spécialiste. Les textes ne devraient pas dépasser 3 000 mots. Les textes plus courts, d'environ 1 000 à 1 500 mots, sont particulière-

ment appréciés. Ils seront soumis à un rigoureux examen anonyme par les pairs, qui en vérifieront la qualité et la pertinence. Compte tenu du nombre de pages restreint, même d'excellents articles pourront être refusés. Nous encourageons les auteurs à présenter une proposition à *Horizons*, à l'adresse <horizons@prs-srp.gc.ca>, avant de rédiger leur article.

La date d'échéance des textes pour approbation pour le prochain numéro est le 30 mars.

Appel d'articles • Appel d'articles • Appel d'articles

La politique des taxes environnementales et des autres instruments économiques

Meriem Aït Ouyahia

Projet de recherche sur les politiques
Gouvernement du Canada

Les taxes environnementales et les autres instruments axés sur le marché peuvent constituer des outils efficaces et efficients de politiques environnementales. Les premières envoient un signal sur les prix qui contribue à s'assurer que les pollueurs tiennent compte du coût de la pollution dans leur prise de décisions concernant la production et la consommation. Il y a toutefois un fossé entre la théorie et la pratique et, dans la réalité, les obstacles et les effets secondaires peuvent être nombreux. Même s'il y a plus de vingt ans que l'on a recours aux instruments économiques, on demeure en mode d'apprentissage quant à leur mise en application.

Le passage de la théorie à la pratique, tel était précisément le thème de la Septième conférence annuelle mondiale sur la fiscalité environnementale, tenue du 22 au 24 octobre 2006 au Fairmont Château Laurier d'Ottawa et organisée par la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Les participants ont abordé des questions comme la faisabilité politique, le choix et l'élaboration des instruments, les subventions et la compétitivité. À l'exception des séances d'inauguration et de clôture, quatre ateliers étaient présentés en parallèle, ce qui a permis de traiter d'une diversité de sujets, depuis les dimensions institutionnelles et psychologiques des instruments économiques jusqu'à leur utilisation dans les politiques sur les transports, le changement climatique et l'énergie, avec une multitude d'études de cas à l'échelle municipale, régionale et

nationale. Très courue, cette conférence a accueilli des orateurs issus des milieux universitaires et gouvernementaux comme du secteur privé, provenant de plus de 30 pays et représentant des domaines comme le droit, l'économie, la comptabilité, les sciences politiques et les études environnementales.

Tantôt perçues comme des réussites, tantôt comme des échecs, toutes les études de cas illustraient la difficulté de mettre en œuvre une fiscalité environnementale et d'autres instruments axés sur le marché efficaces et efficients. Dans la mise en pratique, on se heurte souvent à la crainte de perdre sa compétitivité, ce qui a amené certains pays à offrir des exemptions et des dispositions particulières au secteur de l'économie le plus polluant et énergivore et à transférer le fardeau des taxes environnementales sur les ménages et le secteur des transports.

L'acceptation politique des taxes environnementales représente un autre obstacle. L'acceptation publique semble liée au degré de prise de conscience du problème environnemental à résoudre. Il n'est cependant jamais facile de modifier les comportements; selon certaines recherches, les gens préfèrent investir dans de nouvelles technologies.

Beaucoup de subventions sont des incitations à la pollution et à la destruction de l'environnement et elles minent les effets bénéfiques des taxes environnementales. De surcroît, certaines sont présentées comme des

réformes fiscales et on constate un manque de transparence : difficile, dès lors, de savoir si une activité est imposée ou subventionnée. Certains soutiennent que l'élimination des subventions perverses pourrait être plus efficace que la fiscalité environnementale.

Dans bien des cas, on n'a pas suffisamment tenu compte de la répartition

appliquées avec d'autres instruments, de sorte qu'il manque souvent une stratégie ou une logique unificatrice de gouvernance globale, remplacée par une « stratification » de politiques environnementales pouvant contenir des combinaisons contre-productives d'instruments. Il est important d'encourager les projets de politiques visant la mise au point de combinaisons cohérentes d'instruments et

de la démarche, la structure politique et le cadre juridique sont des éléments importants pour la mise en application des taxes environnementales et des autres instruments axés sur le marché. De plus, les synergies entre les politiques sont essentielles. Pour mieux évaluer ces instruments, il faut aussi une information plus sûre et transparente.

La Huitième conférence annuelle mondiale sur la fiscalité environnementale aura lieu du 18 au 20 octobre 2007 à Munich et sera organisée par Green Budget Germany. Elle portera principalement sur les impacts positifs des réformes de la fiscalité environnementale et les autres instruments axés sur le marché, comme la stimulation de l'innovation, la mise au point de nouvelles technologies et la création d'emploi.

L'acceptation politique des taxes environnementales représente un autre obstacle. L'acceptation publique semble liée au degré de prise de conscience du problème environnemental à résoudre. Il n'est cependant jamais facile de modifier les comportements; selon certaines recherches, les gens préfèrent investir dans de nouvelles technologies.

du revenu dans l'élaboration et l'imposition des taxes environnementales et des autres instruments axés sur le marché. De nombreuses études démontrent que les taxes environnementales peuvent avoir un impact régressif sur la répartition du revenu des ménages en imposant un fardeau proportionnellement plus élevé aux faibles revenus qu'aux revenus élevés. Il faut donc analyser soigneusement les impacts de la répartition.

Il est rare qu'on utilise les taxes environnementales seules; elles sont

favorisant les synergies entre les politiques. De plus, la conception et la mise en application des instruments économiques doivent être plus souples et pouvoir réagir à des événements imprévus, par exemple, en énonçant clairement les objectifs de la politique et en surveillant son efficacité.

C'est toujours dans les détails qu'on relève les effets pervers et secondaires et le contexte, l'historique et la sûreté

How to Spend \$50 Billion to Make the World a Better Place ou Comment rendre le monde meilleur avec 50 milliards de dollars

Édité par Bjørn Lomborg

Critique d'Alan Painter

Projet de recherche sur les politiques
Gouvernement du Canada



Cet ouvrage prouve qu'un document peut contenir 172 passages intéressants tout en demeurant très insatisfaisant.

Cent soixante douze, c'est le nombre de notocollants jaunes que j'avais collés dans le livre au terme de ma lecture, pour indiquer chacun des points méritant réflexion.

How to Spend \$50 Billion constitue un ouvrage insatisfaisant parce qu'il exploite mal son bon contenu.

Le livre résume les résultats du Consensus de Copenhague de 2004 qui réunissait 38 économistes chargés de prodiguer des conseils sur la manière de dépenser 50 milliards de dollars afin de résoudre en partie ou en totalité ce que l'on décrit plausiblement comme les neuf principaux défis mondiaux actuels : les changements climatiques, la propagation des maladies transmissibles, les conflits militaires et la prolifération des armements, l'accès à l'éducation, la gouvernance et la corruption, la malnutrition et la famine, la migration, l'hygiène et l'accès à de l'eau non contaminée, et, enfin, les subventions et les barrières tarifaires.

L'éditeur du livre et organisateur clé de la réunion ayant débouché sur le Consensus de Copenhague est Bjørn Lomborg, un professeur auxiliaire à l'École de commerce de Copenhague et auteur du controversé succès de librairie *The Skeptical Environmentalist* publié en 2001.

Après une introduction de l'éditeur, l'opinion d'un expert ou d'un groupe de deux ou trois experts est présentée dans chacun des neuf chapitres correspondant à chacun des défis susmentionnés. Ces chapitres exposent aussi les vues divergentes d'autres experts. La conclusion du livre fournit et explique le classement établi par un groupe d'experts composé de 8 grands

économistes, dont 4 lauréats de prix Nobel, selon lequel il faudrait consacrer 27 milliards de dollars à la prévention du VIH/SIDA, 12 milliards à la malnutrition et à la famine, moins de 1 milliard à la libéralisation du commerce qui générerait des profits annuels de l'ordre de 2,4 billions de dollars, 10 milliards à la lutte contre la malaria, mais rien pour relever les autres défis.

Les auteurs auraient dû consacrer beaucoup plus d'effort à l'intégration et au rapprochement de la somme considérable de données et d'analyses fournies par les experts. Il aurait été beaucoup plus profitable d'utiliser tout ce contenu pour déterminer quelles sont les recherches sur les politiques à réaliser et quelles sont les politiques à élaborer pour mieux comprendre et aborder ces neuf défis. Le livre ne prouve pas que la répartition qu'il propose s'avère la façon optimale de dépenser les 50 milliards de dollars d'après nos connaissances actuelles, ce qui est pourtant son objectif déclaré.

Comment puis-je me permettre d'être en désaccord avec la position consensuelle d'un groupe si prestigieux? Il ne semble que le Consensus de Copenhague est le fruit d'un processus qui n'a pas consacré assez de temps au rapprochement de l'excellente information et des analyses présentées dans le livre.

Si vous étudiez l'une des questions abordées dans l'ouvrage, et surtout si vous travaillez en développement international, vous pourriez vouloir consulter le chapitre de *How to Spend \$50 Billion* qui vous intéressera plus particulièrement pour des idées et des collaborateurs. Je ne recommande pas les recommandations.

Bibliographie

La participation sociale à travers les parcours de vie : Outil théorique et empirique pour le développement des politiques sociales

Page 3

Banting, K. 2006. *The Life course Perspective and Social Policy: Reflection of an Outsider*. Document présenté lors du symposium annuel de la Collaboration en recherche sur les politiques liées à la population, au travail et à la famille (CPTF), Ottawa, les 23-24 mars.

Couton, P. et S. Gaudet (à venir). *Rethinking Social Participation. The Case of Immigrants in Canada*

Elder, G. H., M. K. Johnson, et al. 2005. « The Emergence and Development of Life Course Theory ». *Handbook of the Life Course*. J. Mortimer and M. J. Shanahan, Springer: 3-19.

Gaudet, S. and J. Charbonneau. 2002. « Formes inédites de responsabilité sociale et politique chez les jeunes femmes. » *Cahiers de recherche sociologique*.

Godbout, J. 2000. *Le don, la dette et l'identité*, Paris, La Découverte, 190 p.

Godbout, J. et A. Caillé 1992. *L'esprit du don*, Montréal et Paris, Boréal et La Découverte, 344 p.

Portes, A. 1998. « Social Capital: Its Origins and Applications in Modern Sociology. » *Annual Review of Sociology* 24 1-24.

Projet de recherche sur les politiques. 2004. *Une approche fondée sur les parcours de vie pour l'analyse de la politique sociale*. Cadre proposé de politique et d'analyse, présentation, Queen's International School of Social Policy, Kingston, août.

Projet de recherche sur les politiques. 2005. *Le capital social à l'œuvre*. <www.recherchepolitique.gc.ca>

Quénart, A. and J. Jacques. 2001. « L'engagement politique des jeunes femmes au Québec : de la responsabilité au pouvoir d'agir pour un changement de société. » *Lien social et Politiques* 46/86.

Roos, P., M. Trigg et al. 2006. « Changing Families/Changing Communities. » *Community, Work & Family* 9(2): 197-224.

Statistique Canada. 2001. *Canadiens dévoués, Canadiens engagés. Points saillants de l'Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation*, Ottawa, Statistique Canada, 89 p.

<<http://www.statcan.ca/francais/freepub/71-542-XIF/71-542-XIF00001.pdf>> (consultation : 5 octobre 2004).

Les générations se suivent... et ne se ressemblent pas : Les X et Y et les baby boomers au Québec

Page 9

Beaujot, Roderic. 2004. « Tendances contemporaines de la famille » Institut Vanier de la famille. En ligne. <http://www.vifamily.ca/library/cft/delayed_life_fr.pdf>.

Beaupré, Pascale, Pierre Turcotte et Anne Milan, 2006. « Quand fiston quittera-t-il la maison? Transition du domicile parental à l'indépendance », *Statistique Canada, Tendances sociales canadiennes*, août 2006.

Charest, Diane et Raymonde Villeneuve. 2002. « Jeunes filles enceintes et mères adolescentes. Un portrait statistique », Québec, Ministère de l'éducation.

Cheung, Edward. 1995. *Baby-Boomers, Generation X and Social Cycles*. Toronto : Longwave Press, 119 pages.

Doray, Amélie. 2000. *La jeunesse comme espace de tri. L'évolution des modes de vie des jeunes au Canada de 1981 à 1998*, mémoire de maîtrise, Département de Sociologie, Université de Montréal, 145 pages.

Duchesne (a), Louis. 1997. « La structure par âge et par sexe » chap. 1 dans Hervé Gauthier et al. *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie*, volume 1, Ste-Foy : Bureau de la statistique du Québec, p. 23-34.

Duchesne (b), Louis. 1997. « La situation familiale » chap. 2 dans Hervé Gauthier et al. *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie* Volume 1, Ste-Foy : Bureau de la statistique du Québec, p. 35-59.

Duchesne, Louis. 2005. *La situation démographique au Québec. Bilan 2005 : Les familles au tournant du XXI^{ème} siècle*, Ste-Foy : Institut de la statistique du Québec, 344 pages.

Dufour, Thomas. 2003. « Combien les Canadiens ont-ils épargné en vue de la retraite? » chap. 5 dans Statistique Canada, *Programmes de revenu de retraite au Canada : un aperçu statistique (1990-2000)*, Ottawa : Statistique Canada, 135 page.

Foot, David. 1996. « Entre le boom et l'écho ». Montréal, Boréal, 307 pages.

Gauthier, Madeleine et Pierre-Luc Gravel. 2004. « Les nouvelles formes d'engagement de la jeunesse québécoise » dans *L'Annuaire du Québec*.

Institut de la statistique du Québec. 2005. « Les régimes complémentaires de retraite : concept et données générales ».

Jean, Sylvie. 1997. « Le revenu » chap. 5 dans Hervé Gauthier et al. *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie*, volume 1, Ste-Foy : Bureau de la statistique du Québec, p. 125-163.

Langis, George. 2004. « Les sources de revenu » chap. 5 dans Hervé Gauthier et al., *Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain* (volume 1), Ste-Foy : Institut de la statistique du Québec, p. 225-282.

Lespérance, André et al. 2001. « Scolarisation et diplomation » chap. 7 dans *Portrait social du Québec. Données et analyses*, Institut de la statistique du Québec, p. 173-203.

Martel, Laurent, Jacques Légaré et Alexandre Genest. 1999. « Quel mode de vie pour les parents vieillissants des Baby-Boomers? » dans *Succession des cohortes et conséquences du vieillissement de la population, une analyse et une revue internationales*, Statistique Canada.

Martel, Laurent. 2000. « Génération et vieillissement de l'électorat au Québec entre 1951 et 2041 : deux visions d'un même phénomène » dans *Cahier des annales de démographie historique, De l'usage des seuils - Structure par âge et âges de la vie n° 2*, sous la direction de Alain Bideau, Patrice Bourdelais et Jacques Légaré. Paris : Société de démographie historique, p. 171-194.

Pronovost, Gilles et Chantal Royer. 2004. « Les valeurs des jeunes : identité, famille, école, travail » dans *L'Annuaire du Québec*.

Ricard, François. 1992. *La génération lyrique : essai sur la vie et l'œuvre des premiers-nés du baby-boom*, éditions Boréal, 280 pages.

Roy, Gille. 1997. *Diagnostic sur le travail autonome : version synthèse*. Société de développement de la main-d'œuvre, 81 pages.

À Calgary, une stratégie ciblée pour les jeunes vulnérables

Page 15

Cooper, Merrill. 2006a. *United Way of Calgary and Area Community Impact Plan for Children and Youth: Fostering Successful Transitions for Children and Youth*, mars, <www.calgaryunitedway.org>.

———, 2006b. *Vulnerable Youth in Calgary: Environmental Scan*, juillet, <www.calgaryunitedway.org>.

Sameroff, A. 2005. *Résilience précoce et conséquences développementales*, p. 1-7 dans l'Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants, sur Internet, R.E. Tremblay, R.G. Barr et R. De V. Peters (dir.), Montréal, Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants, <www.excellence-earlychildhood.ca/documents/SameroffFRxp.pdf>.

Améliorer la qualité de la réglementation : Responsabilisation et processus de contestation

Page 19

Canada. 2004. *La réglementation intelligente : une stratégie réglementaire pour le Canada*, Rapport du Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente, septembre, <www.pco-bcp.gc.ca/smartreg-regint/fr/08/index.html>.

Canada. Commission Lambert. 1979. Rapport final de la Commission royale sur la gestion financière et l'imputabilité.

Canada. Commission de la réforme du droit du Canada, 1980. *Les organismes administratifs indépendants*.

Canada. Bureau de Privatisation et des Affaires Réglementaires. 1988. *La réforme de la réglementation en voie de réalisation*, Ottawa, septembre.

Canada. Rapport du Groupe de travail parlementaire en matière de réforme de la réglementation. 1980. Déposé devant la Chambre des communes le 19 décembre 1980.

Conference Board du Canada. 2005. *Rebuilding Trust in Canadian Organizations: Detailed Findings*, ISN 0827-1070, ISBN 0-88763-688-8.

Conseil économique du Canada. 1980. *Rationalisation de la réglementation publique*.

Fraser Institute. 2001. « Direct and Indirect Costs of Regulation », *Fraser Forum*, <www.fraserinstitute.ca/admin/books/files/aug-forum.pdf>.

GATT, Secrétariat. 1994. *Acte final reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round : Textes juridiques*, Genève, Suisse, juin.

Jacobs and Associates. 2005. « Marching Onward: Regulatory Impact Analysis », *The Better Regulator* (Printemps/été).

Marleau, R. et C. Monpetit. 2000. « 17. Les décrets-lois, *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, <www.parl.gc.ca/marleaumontpetit/DocumentViewer.aspx?Sec=ch17&Seq=3&Lang=F>.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 1996. *The OECD Regulatory Quality Review: an Assessment Framework*, PUMA/REG (96)18, novembre.

———. 2005. *Principes directeurs de l'OCDE pour la qualité et la performance de la réglementation*, <www.oecd.org/home/0,2987,en_2649_201185_1_1_1_1_1,00.html>.

Stanbury, William. 1992. « La réforme du processus de réglementation fédérale au Canada, 1971-1992 », publié dans le cadre des Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité de la réglementation et de la compétitivité du Comité permanent des finances, fascicule 23, Ottawa.

Le dilemme de l'écosystème : La discordance entre nature et culture

Page 25

Assemblée législative de la Colombie-Britannique. 2006. Débats de l'Assemblée législative (Journal des Débats), Victoria, C.-B., Bureau du Greffier de l'Assemblée législative. <<http://www.leg.bc.ca/hansard>>.

Barker, M. L. 1974. *Water Resources and Related Land Uses: Strait of Georgia – Puget Sound Basin*, Étude géographique n° 56, Ottawa : ministère de l'Environnement (Direction des terres).

Canada. 1971. *The Interdepartmental Task Force on National Marine Parks, National Marine Parks Straits of Georgia and Juan de Fuca*, Ottawa, gouvernement du Canada.

Colborn, T., A. Davidson, S. Green, T. Hodge, R. Liroff et I. Jackson. 1990. *Great Lakes, Great Legacy?* Ottawa, l'Institut de recherches en politiques publiques, et Washington D. C., The Conservation Foundation.

Environnement Canada. 2003a. *Plan d'action du bassin de Géorgie*, <http://www.pyr.ec.gc.ca/georgiabasin/index_f.htm>.

Environnement Canada. 2003b. *Plan d'action du bassin de Géorgie pour un écosystème sain et des communautés dynamiques. Cadre de collaboration 2003-2008*, <http://www.pyr.ec.gc.ca/georgiabasin/reports/action_plan_2003/actionplan_f.htm>.

Kay, Bruce. 1998. « The Georgia Basin Ecosystem Initiative », dans *Proceedings of the 1998 Puget Sound Research Conference*, Olympia, Washington, Puget Sound Action Team, <http://www.psat.wa.gov/Publications/98_proceedings/pdfs/plenary_kay.pdf>.

McInnes, Craig. 2003. « Aboriginal place names may be brought back to B.C. » (avec un dossier d'Amy O'Brian), *Vancouver Sun* (samedi le 15 mars 2003), <<http://www.nativemaps.org/?q=node/1723>>.

McLeod, K. L., J. Lubchenco, S. R. Palumbi et A. A. Rosenberg. 2005. *Scientific Consensus Statement on Marine Ecosystem-Based Management*, signé par 219 scientifiques et spécialistes des politiques détenant l'expertise pertinente, publié par le Communication Partnership for Science and the Sea, <<http://compassonline.org/?q=EBM>>.

Paish, H. et associés. 1970. *A Theme Study of the Marine Environment of the Straits between Vancouver Island and the BC Mainland*, Ottawa, gouvernement du Canada (Parcs Canada).

PLUARG (International Reference Group on Great Lakes Pollution from Land Use Activities). 1978. *Environmental Management Strategy for the Great Lakes System: Final Report to the International Joint Commission*, Windsor, Ontario, International Joint Commission, <<http://www.ijc.org/php/publications/pdf/ID1061.pdf>>.

Relf, E. 1976. *Place and Placelessness*, London, Pion.

Ressources naturelles Canada. 2006. *Directives générales pour la présentation de propositions et modifications des noms géographiques*, <http://geonames.nrcan.gc.ca/info/question_f.php>.

Stedman, Richard C. 2003. « Sense of Place and Forest Science: Toward a Program of Quantitative Research », *Forest Science*, vol. 49, n° 6, p. 822-829.

TRCBEE (Table ronde de la Colombie-Britannique sur l'environnement et l'économie). 1973. *Georgia Basin Initiative: Creating a sustainable future*, Victoria, C.-B., TRCBEE.

Tuan, Yi-Fu. 1977. *Space and Place: The Perspective of Experience*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

US EPA (United State Environmental Protection Agency). 2006. Puget Sound Georgia Basin Ecosystem Indicators, <<http://www.epa.gov/region10/psgb/indicators/>>

Williams, Daniel R. et Susan I. Stewart. 1998. « Sense of Place: An Elusive Concept that is Finding a Home in Ecosystem Management », *Journal of Forestry*, mai 1998, p.18-23.

Sommaire de « Situation de l'apprentissage électronique au Canada : Portrait général des résultats de recherche, des lacunes et des orientations prometteuses »
Page 32

Abrami, P.C., R.M. Bernard et C.A. Wade. 2006. « Affecting Policy and Practice: Issues Involved in Developing an Argument Catalogue », *Evidence & Policy: A Journal of Research, Debate and Practice*. 2(4) : 413-437

Abrami, P.C., R.M. Bernard, C.A. Wade, R.F. Schmid *et al.* 2005. *A State of the Field Review of E-Learning in Canada: A Rough Sketch of the Evidence, Gaps and Promising Directions*, rapport final d'un contrat conclu avec le Conseil canadien sur l'apprentissage, Vancouver (Colombie-Britannique).

—. Sous presse. « Situation de l'apprentissage électronique au Canada : Portrait général des résultats de recherche, des lacunes et des orientations prometteuses », *Revue canadienne de l'apprentissage et de la technologie*.

Bernard, R.M. et S. Naidu. 1990. « Integrating Research into Instructional Practice: The Use and Abuse of Meta-Analysis », *Canadian Journal of Educational Communication* 19, n° 3, 171-198.

Cuban, L. 1986. *Teachers and Machines: The Classroom Use of Technology since 1920*, New York: Teachers College Press.

Rossiter, J. 2002. *An E-Learning Vision: Towards a Pan-Canadian Strategy and Action Plan*, document de travail rédigé par CANARIE, Ottawa, ON : CANARIE Inc. <www.canarie.ca/funding/elearning/elearningvision.pdf>. Consulté le 15 août 2005.